

Distribution générale

COM/MD/2
PARIS, le 26 janvier 1968
Traduit de l'anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

QUELQUES ASPECTS DU ROLE JOUE PAR L'UNESCO DE 1945 A 1965 EN MATIERE DE CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE

A sa quatorzième session, qui s'est tenue en 1966 - l'année du vingtième anniversaire de la fondation de l'Organisation - la Conférence générale de l'Unesco a adopté une résolution prévoyant la création d'un nouveau Département de la documentation, des bibliothèques et des archives chargé, à court terme, de mieux organiser et contrôler les activités propres de l'Organisation dans le domaine de la bibliographie et de la documentation et, à long terme, de faciliter et mieux coordonner sur le plan international l'accès aux documents où sont emmagasinées les connaissances. La Conférence générale a également décidé de constituer un nouveau Comité consultatif international de la documentation, des bibliothèques et des archives dont le mandat élargi correspond aux objectifs du nouveau Département et qui remplacera l'ancien Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie.

L'exposé ci-après, rédigé par Mlle Florence M. Kasiske (Etats-Unis d'Amérique), rend compte avec une abondante documentation à l'appui, des activités bibliographiques de l'Unesco jusqu'en décembre 1965, qui ont abouti à la création de ce nouveau département et du nouveau Comité consultatif international de la documentation, des bibliothèques et des archives.

67-68 - DBA/13.000 (45-1411)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

Le contrôle bibliographique est indispensable à l'utilisation optimale des connaissances emmagasinées qui, de son côté, stimule efficacement le progrès. La bibliographie et la documentation, qui sont essentiellement des moyens de parvenir à certaines fins plutôt que des fins en elles-mêmes, ont eu toutefois à lutter pour se voir accorder la considération et le soutien qui leur sont dus. Consciente de leur caractère fondamental et de leur importance sur le plan international, l'Unesco a multiplié les initiatives destinées à favoriser leur expansion.

Un compte rendu exhaustif des contributions apportées par l'Unesco au contrôle bibliographique de 1945 à 1965 déborderait le cadre du présent exposé ; aussi avons-nous essayé d'insister particulièrement sur les projets et les activités qui ont retenu l'attention d'un ou de plusieurs des comités qui ont été successivement chargés de l'organisation internationale des activités bibliographiques, sans limitation quant aux domaines considérés. En aucun cas, il n'y a lieu de penser que les activités ainsi omises du présent exposé sont de moindre importance. Il faut espérer, au contraire, que ce compte rendu limité conduira à une étude plus poussée de la question et suscitera dans ce domaine un intérêt et des initiatives accrus.

I. EVOLUTION DES STRUCTURES

Depuis des siècles, les bibliographes poursuivent un même idéal : l'instauration d'un contrôle bibliographique, terme qui a été défini de diverses façons, mais évoque un objectif qui s'est révélé aussi difficile à atteindre qu'il apparaît désirable. Cependant, à la fin de la seconde guerre mondiale, des personnes compétentes qui s'intéressaient au contrôle bibliographique n'avaient pas été découragées par les difficultés passées et souhaitaient contribuer, à côté d'autres groupes, à l'avènement d'un monde nouveau après la guerre, se tournèrent avec espoir vers l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, qui venait d'être créée et qui allait bientôt être connue sous le nom d'Unesco.

La création d'une organisation comme l'Unesco découlait logiquement de la Charte des Nations Unies. L'un des quatre buts que ce document assignait aux Nations Unies était de "réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire ..."(1). L'Unesco déclarait pour sa part dans son Acte constitutif que l'un des moyens d'aboutir à ses fins était d'aider "au maintien, à l'avancement et à la diffusion du savoir... en facilitant par des méthodes de coopération internationale appropriées l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie"(2).

A la fin de l'année 1946, soit un an environ après la rédaction de l'Acte constitutif de l'Unesco, la Conférence générale de cette organisation tint sa première session à la Maison de l'Unesco, à Paris. Lors de la seconde séance plénière, l'attention de la Conférence fut appelée sur les intérêts des bibliographes par le rapport de la Commission préparatoire, qui présida aux destinées de l'Unesco avant l'entrée en fonctions d'un directeur général. Selon ce rapport, l'Unesco devait se limiter à deux types d'activités concrètes : d'une part, les projets-pilotes, comme le centre de mathématiques appliquées de l'Unesco, doté de machines à calculer et destiné à servir d'exemple à toutes les nations ; d'autre part, la création d'organisations internationales centrales, comme par exemple, un centre bibliographique mondial(3).

Il est intéressant de noter, à la lumière des événements ultérieurs, que huit jours plus tard, au cours de la première séance de la sous-commission des bibliothèques et musées, M. Julien Cain, délégué adjoint de la France, proposa la création d'un centre international de bibliographie (4) M. Cain devait par la suite jouer un rôle de tout premier plan dans le domaine de la bibliographie. Dans le rapport de la sous-commission adopté par la Conférence générale, le passage consacré aux services bibliographiques n'était qu'une section parmi quatorze autres, mais il prévoyait la constitution "d'un organisme de travail qui coordonnera tous les travaux dans le domaine de la bibliographie, des bibliothèques et, en particulier, le prêt international, qu'il convient d'encourager "(5). Les autres tâches que l'on envisageait de confier à ce futur centre de bibliographie et de bibliothéconomie étaient les suivantes : encourager et coordonner l'établissement de bibliographies internationales, dont la plupart des sous-commissions de l'Unesco avaient souligné la nécessité, encourager l'établissement de dépouillements d'index et de comptes rendus analytiques par spécialité, fournir sur demande des renseignements sur les sources d'information bibliographique dans tous les pays et, "si nécessaire, ... entreprendre lui-même la publication de bibliographies, catalogues collectifs, index, résumés analytiques, etc. et en assurer la distribution à travers le monde"(6). L'Unesco devait en outre "encourager... l'adoption d'une terminologie et de méthodes uniformes dans les bibliothèques, les musées et les archives, particulièrement en ce qui concerne la bibliographie, l'établissement des catalogues, la classification, les index, les résumés analytiques, les formats, la statistique, etc."(7).

Pour des motifs d'ordre budgétaire, le Conseil exécutif, organe créé par l'Acte constitutif et élu par la Conférence générale, notamment pour exécuter le programme de cette dernière (8), modifia, au mois d'avril suivant (9), le programme adopté par la Conférence ; le texte modifié de la section concernant les services bibliographiques était le suivant :

Dans le domaine de la bibliographie, l'Unesco créera un centre chargé de coordonner et d'encourager tous les travaux bibliographiques, et notamment le prêt international. Les activités prévues pour 1947, dans cet ordre d'idées, sont les suivantes :

(a) favoriser la création d'un système de prêt bibliographique et de prêt entre bibliothèques ;

(b) contribuer à établir un état de toutes les ressources bibliographiques existantes, en collaboration avec la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis ;

(c) entreprendre des enquêtes sur place en vue de mettre à l'étude la constitution d'un catalogue collectif pour l'Europe ;

(d) normaliser les méthodes employées par les services de l'Unesco pour la rédaction des comptes rendus analytiques et des index bibliographiques, en vue de pouvoir ultérieurement faciliter la coordination et la normalisation de ces méthodes dans le monde entier ;

(e) encourager les Etats membres, par l'établissement de contacts directs avec les commissions nationales et par la publication, à titre de spécimens, et la diffusion de listes bibliographiques, à produire des listes bibliographiques des nouveautés les plus importantes parues dans leur pays (10).

L'idée d'un centre de travail était donc retenue, mais on commençait à limiter la portée des propositions concrètes. Ainsi, plutôt que d'étudier les techniques de la bibliographie et de l'indexage à l'échelle mondiale, l'Unesco devait devenir elle-même une sorte de laboratoire pour l'essai de ces techniques ; et au lieu de lancer elle-même un vaste programme de publication, l'Unesco invitait les Etats membres à établir des listes des nouveautés importantes parues dans leur pays. Pour faciliter l'exécution de cette dernière partie du programme, la Division des bibliothèques de l'Unesco adressa aux organismes nationaux un certain nombre de suggestions pour la rédaction de ces listes, en recommandant d'y inclure aussi bien des ouvrages pour enfants et des romans que des livres rendant compte de réalisations nationales dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture, et de suivre pour leur présentation soit la Classification Dewey, soit la Classification décimale universelle (11).

Dans le rapport qu'il présenta à la Conférence générale, lors de sa deuxième session, M. Julian Huxley, biologiste et écrivain britannique qui était devenu directeur général de l'Unesco après avoir exercé les fonctions de secrétaire exécutif de la Commission préparatoire (12), consacra la plupart de ses remarques sur les bibliothèques à la section intitulée "Services bibliographiques", qui débutait ainsi : "les services bibliographiques sont la cheville ouvrière des bibliothèques... (13). Il nota qu'un accueil favorable avait été réservé à l'appel invitant les pays à publier des bibliographies nationales sélectives et que les projets de l'Unesco avaient été l'occasion de progrès sensibles dans le domaine des services bibliographiques. Il signala qu'afin de favoriser le développement des prêts internationaux entre bibliothèques, dont la nécessité avait été soulignée lors de la première session de la Conférence générale, une étude avait été faite sur la possibilité de rédiger un catalogue collectif des bibliothèques d'Europe, et que l'on avait envisagé de faire exécuter conjointement par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis une enquête de base portant sur la coordination et le développement des activités bibliographiques dans le monde entier (14).

La Commission du programme et du budget de la Conférence générale jugea que le travail relatif au catalogue collectif européen devait être interrompu parce qu'il était prématuré pour l'Unesco (15). En revanche, au nombre des résolutions adoptées par la Conférence générale sur le rapport de cette Commission figurait la résolution 2. 3. 1. 2. 1. 1., qui chargeait le Directeur général "en vue de la coordination des travaux de bibliographie, d'entreprendre, conjointement avec la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, une enquête sur les services bibliographiques et de s'efforcer d'obtenir pour l'exécution de cette tâche la coopération active de bibliothèques nationales d'autres pays" (16). Les autres résolutions concernant les travaux de bibliographie portaient sur les bibliographies et les catalogues collectifs nationaux et soulignaient la nécessité de l'initiative

nationale(17). Ainsi se dessinaient deux grands principes directeurs : le souci d'effectuer des études de base et la place faite à l'initiative nationale.

Bien que l'enquête de l'Unesco et de la Bibliothèque du Congrès n'eût été classée qu'au second rang (18) d'un ordre de priorité qui comportait quatre catégories, son inscription au programme a marqué le début de ce qui devait devenir un aspect très important du programme fondamental de l'Unesco en matière de biliographie. La Bibliothèque du Congrès à laquelle l'Unesco avait alloué la somme relativement importante de 10.000 dollars à titre d'aide financière (19), chargea tout d'abord Mme Kathrine Oliver Murra de rédiger une monographie sur les services bibliographiques dans le domaine de l'éducation de base. Le rapport de Mme Oliver Murra, publié en novembre 1948, a été très largement diffusé(20). Lors de sa troisième session, qui débutait ce même mois, la Conférence générale a élargi l'entreprise de l'Unesco et de la Bibliothèque du Congrès en y associant d'autres bibliothèques nationales, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB), la Fédération internationale de documentation (FID), le Conseil international des archives (CIA), et d'autres organisations similaires ; en liaison avec cette enquête, le Directeur général était invité à établir des listes de bibliographies présentant un caractère international et d'une valeur incontestée et à contribuer à la préparation de bibliographies sur des matières n'en faisant pas encore l'objet (21).

L'Unesco conclut par la suite avec la Bibliothèque du Congrès un nouveau contrat relatif cette fois à l'établissement d'un rapport sur les services bibliographiques qui était destiné à servir de base de discussion lors de diverses réunions et conférences. Le premier résultat de ce contrat a été une étude exceptionnellement bien conçue, sur l'état actuel des services bibliographiques, sur l'amélioration de ces services grâce à leur intégration et sur les rôles respectifs de la bibliographie courante générale et de la bibliographie sélective courante, ainsi que des activités bibliographiques nationales et internationales (22). De précieux renseignements sur l'évolution de la notion de bibliographie nationale ont été publiés dans un document distinct qui constitue un appendice au rapport principal (23).

Le stade suivant de l'enquête donna lieu à un travail véritablement remarquable : des groupes de travail nationaux, constitués à cet effet dans quarante et un pays, procédèrent à un examen critique du rapport que venait de présenter la Bibliothèque du Congrès. L'Unesco avait suggéré à ces groupes de centrer leurs rapports et leurs observations sur l'amélioration de l'état des services bibliographiques nationaux et internationaux. Le Secrétariat de l'Unesco établit ensuite des résumés, des rapports et observations qui lui avaient été communiqués avant le mois de juillet 1950, en soulignant tout particulièrement les observations et propositions relatives à l'organisation nationale et internationale et au développement des services bibliographiques. En outre, comme l'opinion que la bibliographie spécialisée est le domaine propre des organisations internationales, avait été exprimée unanimement dans toutes les réponses, le rapport comprenait deux chapitres à l'intention des personnes s'intéressant à cet aspect particulier de la planification de la bibliographie internationale. Le premier chapitre était consacré à la planification et aux activités relatives à la coordination des services bibliographiques des Nations Unies et de ses institutions spécialisées. Le second chapitre contenait une liste sélective de noms et d'adresses d'institutions internationales et d'organisations régionales, gouvernementales ou non gouvernementales, qui se préoccupent d'organiser des services bibliographiques dans des domaines spécifiques, comme par exemple, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) dans le domaine de la technologie, la FIAB et la FID pour la bibliothéconomie et la documentation.

Les propositions formulées par les divers groupes de travail nationaux en vue d'améliorer les services bibliographiques reflètent de façon frappante l'extrême diversité des pays quant aux types et aux niveaux de développement et aux points de vue adoptés. C'est ainsi que la Colombie se prononçait en faveur de recommandations pratiques, de normes précises et d'un manuel d'instructions, cependant que le Japon déclarait s'intéresser aux problèmes de transcription et de terminologie, le Royaume-Uni à la production de bibliographies systématiques, l'Inde à la documentation (le groupe de travail de l'Inde était présidé par M. S.R. Ranganathan), et l'Uruguay à un comité international permanent de la planification bibliographique. Les Etats-Unis étaient au nombre des pays dont les rapports étaient encore attendus, mais qui avaient constitué un groupe de travail dont la composition était connue. Le rapport des Etats-Unis devait être rédigé par la Commission de bibliographie de l'American Library Association (24).

Les conclusions de ces groupes de travail bibliographique nationaux devaient être portées à la connaissance du troisième Congrès international de bibliothéconomie et de bibliographie que la

FIAB devait organiser aux Etats-Unis en octobre 1950 avec le concours de la FID (25). Ce Congrès devait être également en mesure d'examiner les recommandations formulées à l'issue des cours d'été organisés par la Graduate Library School de l'Université de Chicago, qui avait choisi comme thème le contrôle bibliographique nationale (26). Par la suite, il devint toutefois évident qu'il serait difficile d'organiser ce congrès international dans un pays à monnaie forte, et l'on annonça donc qu'il ne se réunirait pas comme prévu (27). Cependant, la Conférence générale de l'Unesco ayant chargé, l'année précédente, le Directeur général d'aider par les moyens appropriés, et notamment par une aide financière, à la préparation de ce troisième congrès en 1950 (28), la Division des bibibliothèques de l'Unesco fit le nécessaire pour que la réunion eût lieu à Paris du 7 au 10 novembre 1950 (29).

Cette réunion, à laquelle participaient 81 délégués et observateurs de 38 pays, ainsi que des représentants de l'Organisation des Nations Unies et de 13 organisations internationales non gouvernementales, et qui s'intitulait Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques, a été qualifiée ultérieurement par le Directeur général de point culminant du travail effectué par l'Unesco, la Bibliothèque du Congrès et 41 groupes de travail (30). La Conférence a formulé 14 recommandations qui ont inspiré les activités futures de l'Unesco dans ce domaine.

Les dix premières recommandations étaient de portée essentiellement nationale.

La Conférence a recommandé que chaque pays institue un organisme permanent de planification afin d'encourager les services de bibliographie et d'information, de coordonner les efforts, de stimuler les recherches et d'assurer la liaison avec les organisations internationales compétentes. Elle a souligné qu'il importait de publier dans l'immédiat au moins une bibliographie nationale générale courante et suggéré dix autres sortes de bibliographies et de listes, notamment pour les périodiques, les journaux, les cartes et le matériel audio-visuel. D'autres recommandations portaient sur la création de bibliothèques nationales, le dépôt légal, la coopération entre les bibliothèques, les centres d'information bibliographique et la formation professionnelle du personnel des services bibliographiques, des documentalistes et des bibliothécaires (31).

Parmi les 14 recommandations formulées, les quatre dernières, de portée internationale, avaient un rapport très étroit avec la résolution 4.5311 que la Conférence générale de l'Unesco avait adoptée à Florence au début de la même année, conformément aux conclusions de l'enquête menée conjointement par l'Unesco, le Bibliothèque du Congrès et d'autres organisations bibliographiques. Par cette résolution, la Conférence générale autorisait le Directeur général à "faire étudier par un groupe d'experts le problème de la coordination internationale des travaux de bibliographie" (32). Pour sa part, la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques a recommandé que le Comité d'experts de l'Unesco devienne un Comité consultatif international de bibliographie, organe permanent qui serait notamment chargé d'assurer la coordination internationale des travaux bibliographiques, de stimuler les activités bibliographiques nationales et de jouer un rôle consultatif en ce qui concerne les documents bibliographiques publiés par l'Unesco, par les autres institutions spécialisées et par l'Organisation des Nations Unies elle-même. La Conférence a donné des indications générales sur la composition du Comité et ajouté qu'il devait se prononcer, à sa première réunion, sur les tâches à entreprendre immédiatement. A cet égard, elle a placé au premier plan la rédaction d'un manuel ou de plusieurs manuels sur l'organisation et le fonctionnement des services bibliographiques, l'institution sur le plan national ou régional de centres-pilotes de bibliographie, l'exécution d'une enquête sur les bibliographies spécialisées existantes et la rédaction d'un guide international des centres nationaux d'information bibliographique - en précisant qu'à son avis tous ces travaux devraient bénéficier du concours de l'Unesco. La Conférence a dressé également une liste des tâches à long terme que le Comité devait envisager (33).

Ainsi, l'orientation générale des travaux bibliographiques a été fixée cinq ans environ après la rédaction de l'Acte constitutif de l'Unesco. Certes, on pouvait s'inspirer de l'expérience déjà acquise par de nombreuses organisations antérieures, et notamment par celles qui avaient été créées sous les auspices de la Société des Nations (34), mais la complexité du contrôle bibliographique sur le plan international était extrême, car elle était aggravée par les obstacles linguistiques, les différences culturelles, les divergences d'opinion sur les moyens de perfectionnement possibles et la nécessité de faire appel uniquement à une coopération bénévole. Les obstacles étaient donc si grands qu'il était déjà remarquable de pouvoir s'entendre sur l'élaboration d'un plan.

Le Comité d'experts s'est réuni en avril 1951. Parmi ses dix membres figuraient M. S. R. Ranganathan de New Delhi, M. Mortimer Taube de Washington (D.C.) et des représentants de la FIAB

et de la FID. Neuf organisations internationales avaient envoyé des observateurs. Le Comité a élu comme président, M. Julien Cain, de Paris, qui avait préconisé l'établissement d'un centre international de coordination des travaux bibliographiques à la première session de la Conférence générale et qui devait aussi diriger par la suite les travaux des différents organes qui succédèrent au Comité. Les experts ont décidé qu'il fallait établir un comité permanent avant le 1er janvier 1953 et constituer en attendant un comité provisoire. Ils ont examiné ensuite les quatre tâches urgentes que la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques avait indiquées au mois de novembre précédent et ils ont approuvé en général les suggestions de cette Conférence. Le Comité a retenu trois des tâches à long terme proposées par la Conférence et les a inscrits à l'ordre du jour de sa réunion suivante, à savoir : la normalisation des techniques bibliographiques, le développement des catalogues collectifs et la formation professionnelle des bibliothécaires et bibliographes (35). A la session qu'il a tenue un an plus tard, le Comité provisoire a recommandé la signature de contrats pour les deux premières tâches (36), mais l'exécution d'une étude générale sérieuse sur la formation professionnelle semble avoir été différée jusqu'en 1960 ; à cette date, des contrats ont été conclus avec la FIAB et la FID en vue d'une étude commune sur la formation et la situation du personnel des bibliothèques de recherche et des documentalistes (37) (toutefois, des mesures avaient été prises antérieurement afin d'assurer un enseignement pratique de portée géographique limitée) (38). Le Comité provisoire a également formulé des recommandations concernant le Comité permanent. Ce dernier devait se composer de membres choisis pour leur compétence dans les différents domaines spécialisés de la bibliographie. Ils seraient chargés de donner au Directeur général des avis sur les problèmes de bibliographie qui pouvaient se poser à l'Unesco et sur les moyens d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques, notamment en ce qui concerne les groupes bibliographiques nationaux(39).

Les statuts du Comité consultatif international de bibliographie ont été élaborés en application de la résolution 4.441 adoptée par la Conférence générale à la session qu'elle a tenue à la fin de 1952 ; ils ont été approuvés ensuite par le Conseil exécutif de l'Unesco lorsqu'il s'est réuni à Paris du 8 au 18 avril 1953 (40). La réunion du Comité consultatif international de bibliographie (CCIB) organisée à Paris du 20 au 23 avril 1953, a marqué enfin la constitution de cet organe sur une base permanente ; M. Julien Cain a été élu à sa présidence (41). Plusieurs mois auparavant, on avait d'ailleurs pu lire dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, la note suivante :

> M. Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale, directeur des bibliothèques de France, a été élu membre de l'Institut de France, le 25 juin 1952. On sait que M. Cain est vice-président/[1] de la Commission nationale française pour l'éducation, la science et la culture et membre de la délégation française aux conférences générales de l'Unesco (42).

Initialement, le Comité permanent se composait de douze membres, à savoir : quatre experts au minimum, spécialistes de bibliographie générale et choisis chacun dans un pays différent, six représentants au maximum d'organisations non gouvernementales travaillant avec l'Unesco dans le domaine de la bibliographie et deux spécialistes de la bibliographie à l'Unesco (43). Toutefois, en 1955, quatre membres seulement représentaient des organisations non gouvernementales ; les autres membres avaient été nommés par le Directeur général, dont six à titre d'experts (44). Vers la fin de la même année, le Conseil exécutif a modifié, sur la suggestion du CCIB, les statuts du Comité afin de porter le nombre de ses membres à quatorze et de nommer deux nouveaux membres dans la catégorie des experts (45), c'était là l'origine d'une tendance qui devait s'amplifier lors de la constitution d'un nouveau comité quelques années plus tard.

Selon le Directeur général, le CCIB avait pour fonction "de conseiller le Directeur général sur l'ensemble des activités de l'Unesco concernant la bibliographie et la documentation, de veiller à la préparation d'un rapport annuel sur la situation nationale et internationale des services bibliographiques et de recommander au Directeur général les études d'importance internationale à obtenir par voie de contrat" (46). Pour s'acquitter de ces tâches, le Comité s'est réuni annuellement pendant trois ans (47) ; puis, après l'adoption d'un amendement à ses statuts, ses réunions n'ont eu lieu que tous les deux ans (48). Toutefois, dès sa première session, le Comité avait recommandé aux membres de son Bureau de se réunir à nouveau la même année (49) - idée qui a été reprise les années suivantes et qui a conduit à l'organisation de plusieurs de ces réunions connues sous le nom de réunions du Bureau et expressément autorisées lorsque les sessions du CCIB sont devenues biennales (50).

---

1. Depuis 1963, M. Cain préside la Commission nationale française pour l'éducation, la science et la culture.

Comme les problèmes de bibliographie se posent dans tous les secteurs et défient toute tentative de classement universel (qu'il soit vertical ou horizontal ou à la fois vertical et horizontal) et puisqu'il existait, outre le CCIB, de nombreux organismes qui s'efforçaient de résoudre ces problèmes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Unesco, les débats étaient parfois très vifs lorsqu'il fallait décider de l'attribution d'une question au CCIB ou à une Division de l'Unesco ou a un organisme existant ou spécial en dehors de l'Unesco. A titre d'exemple, rappelons qu'à une séance de la Commission du programme, lors de la session de 1956 de la Conférence générale, la France a présenté un projet de résolution visant à charger un comité d'experts d'examiner l'état de la documentation scientifique mondiale. Au cours du débat qu'a suscité cette proposition, on a souligné que plusieurs organisations s'intéressaient déjà à la question. M. Auger, directeur du Département des sciences exactes et naturelles à l'Unesco, a suggéré alors que l'on demande au Comité consultatif international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées (CCIDT) d'examiner le problème à sa réunion de 1958. M. Bayen (France) a accepté cette suggestion. Toutefois, M. Bourgeois (Suisse) a estimé que la question était d'ordre assez général pour être du ressort du CCIB. M. Auger a admis alors que la question intéressait ces deux organismes et qu'ils devraient l'un et l'autre en être saisis (51). Puisque l'accord général s'était fait, la Présidence n'a pas procédé à un vote (52).

Manifestement, la solution adoptée à propos de ce projet de résolution de la France était la plus pratique, sinon la plus souhaitable, mais l'incident montre bien qu'il était nécessaire de réformer profondément les structures. Il ne faut donc pas s'étonner qu'à la quatrième session ordinaire du CCIB, tenue du 10 au 13 décembre 1957, un représentant du CCIDT ait figuré parmi les participants pour assurer la liaison (53). L'année suivante, la Conférence générale, reconnaissant que le CCIB et le CCIDT s'occupaient de questions voisines, a décidé de les remplacer par un nouveau comité dont les attributions seraient plus étendues (54).

En mai 1959, puis en mars 1960, les membres du Bureau du CCIB se sont réunis avec trois représentants du CCIDT pour assurer la poursuite des travaux de ces deux organes et préparer la création du nouveau comité (55). A la deuxième réunion commune de ce genre, il a été proposé que le nouveau comité se compose de douze membres parmi lesquels sept exerceraient une activité professionnelle dans le domaine de la documentation, de la bibliographie, de la bibliothéconomie ou de la terminologie et cinq seraient des usagers ou des producteurs (dont deux spécialistes des sciences exactes et naturelles, un spécialiste des sciences sociales et un spécialiste de la philosophie et des sciences humaines (56). La composition du nouveau comité devait donc être fondamentalement différente de celle du CCIB, puisque la bibliographie ne devait être que l'un des quatre domaines professionnels pris en considération pour le choix d'une partie des membres du comité ; en outre, il était bien précisé que ces membres ne constitueraient que la majorité simple et que l'autre partie des membres du comité serait choisie avant tout, et peut-être exclusivement, parmi les utilisateurs et producteurs dans différents domaines (ce qui était là un nouveau critère de choix) ; enfin, les organisations devaient participer aux travaux en qualité d'observateurs et non de membres du comité, tandis qu'au sein du CCIB, les organisations non gouvernementales pouvaient occuper la moitié des sièges, deux autres sièges étant attribués à l'Unesco (57). Voici quelles étaient les organisations qui devaient être invitées à envoyer des observateurs aux réunions du nouveau comité : (1) l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique ; (2) le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines, le Conseil international des sciences sociales et le Conseil international des unions scientifiques ; (3) la FIAB, la FID et l'ISO (58). L'Unesco ne devait donc plus être représentée que par un observateur, les divers domaines de spécialisation étaient reconnus et une place était réservée aux organisations s'intéressant aux tâches fondamentales du comité. Il était prévu en outre que le comité serait consulté lors de la préparation des parties du programme de l'Unesco relevant de sa compétence, que ses membres ne demeureraient pas en fonction plus de six ans et que son Bureau siégerait au moins une fois par an. Enfin, le Directeur général devait être autorisé à créer des groupes de travail formés de membres du comité et d'experts non membres, qui seraient chargés d'étudier des questions particulières et de faire rapport au comité et au Directeur général (59). Ainsi, le nouveau comité devait être un organe ayant une plus grande autorité qui s'appuierait sur la compétence de ses membres dans des domaines fondamentaux pour son travail, mais qui pourrait toujours faire appel au concours de particuliers ou d'organisations non membres.

Vers la fin de 1960, la Conférence générale a autorisé le Directeur général à constituer un Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie (CCIBDT)(60). En résumé, le comité était chargé de donner au Directeur général, sur sa demande, des avis sur les problèmes de documentation, de bibliographie et de terminologie dans tous les domaines

intéressant l'Unesco (61). Du point de vue de son étendue, ce mandat différait donc sur deux points importants de celui du CCIB comme du CCIDT : (1) la documentation et la terminologie, champs d'action du CCIDT, venaient expressément s'ajouter sur un pied d'égalité à la bibliographie dont s'occupait le CCIB ; (2) les domaines spéciaux confiés au nouveau comité n'étaient plus seulement les sciences pures et appliquées, comme au CCIDT, mais tous les domaines intéressant l'Unesco. Jusque-là, les résolutions de la Conférence générale avaient été groupées selon certaines grandes catégories ; par exemple, les résolutions concernant principalement le CCIDT figuraient d'ordinaire dans la section des sciences exactes et naturelles tandis que celles qui intéressaient plus particulièrement le CCIB se trouvaient habituellement dans la section des activités culturelles Lorsqu'en 1960, la Conférence générale a mentionné expressément le CCIBDT dans des résolutions appartenant à trois de ces grandes catégories - sciences exactes et naturelles, sciences sociales et activités culturelles - elle a tenu compte officiellement de l'élargissement du mandat assigné au nouveau comité (62).

Le Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie a maintenant tenu trois sessions, les deux premières à la Maison de l'Unesco à Paris, en 1961 et en 1963, et la dernière à Moscou en 1965. Chaque fois, le Bureau du comité a été présidé par M. Julien Cain (63).

Or, à la troisième session, en 1965, il a été proposé d'apporter aux structures une réforme totalement différente des précédentes ; cette proposition a été jugée si importante qu'on lui a subordonné toutes les autres questions inscrites à l'ordre du jour. Cette proposition tendait à créer un département de la documentation, des bibliothèques et des archives (64). Pour en comprendre le sens, il faut savoir qu'il existait depuis des années à l'Unesco, sous l'autorité du Directeur général, des départements chargés de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales, des activités culturelles et de l'information. Chaque département comprenait plusieurs services. L'un d'entre eux, aux travaux duquel les activités du CCIB étaient rattachées dans les rapports du Directeur général, s'occupait des bibliothèques, de la documentation et des archives, et dépendait du Département des activités culturelles (65). Toutefois, dans le projet de programme et de budget pour 1965-1966, qui a été soumis à la Conférence générale à sa treizième session, il était envisagé d'effectuer une ample réorganisation (66), en regroupant par exemple les activités culturelles , les sciences humaines et les sciences sociales sous l'autorité d'un sous-directeur général (67). Sur l'organigramme établi alors, on note cinq sous-directeurs généraux, un pour chacun des domaines suivants : administration, éducation, sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement, information et échanges internationaux, sciences sociales, sciences humaines et activités culturelles. A l'exception du premier, chaque sous-directeur général était à la tête de deux départements ; par exemple, le sous-directeur général pour les sciences sociales, les sciences humaines et les activités culturelles était chargé de diriger le Département des sciences sociales et le Département des activités culturelles (68).

A sa troisième session, c'est-à-dire plusieurs mois après la treizième session de la Conférence générale, le CCIBDT a recommandé la création d'un département des bibliothèques, de la documentation et des archives. Avec l'adoption de cette recommandation, le service chargé des bibliothèques, de la documentation et des archives ne devait plus être seulement une division parmi d'autres à l'intérieur d'un département, mais un département indépendant qui aurait gagné en prestige et en responsabilités. Comme le CCIB, le CCIBDT s'est intéressé aux problèmes bibliographiques interdisciplinaires. Mais, comme lui, il a été associé au Département des activités culturelles et à la division de ce département chargée des bibliothèques et des questions connexes (69). Par conséquent, l'approbation de cette élévation au rang de département pourrait peut-être permettre au CCIBDT de bénéficier plus largement dans la pratique de l'estime qu'on lui accorde en principe. A sa troisième session, le CCIBDT a également estimé qu'il serait souhaitable que les sessions du comité soient annuelles, surtout durant la période de réorganisation, et que son Bureau devait se réunir au moins une fois par an (70). Voilà qui peut encourager tous ceux qui s'intéressent au contrôle bibliographique.

II. MOYENS DE FACILITER L'EXECUTION DES PROJETS ET LES AUTRES ACTIVITES

Si importante qu'ait été la création du CCIB puis du CCIBDT, ce n'était qu'un moyen et non une fin. Bien entendu, les efforts déployés pour répondre aux problèmes que posait cette création ont permis d'acquérir peu à peu les connaissances et les comportements nécessaires à une action efficace ; toutefois, c'est d'après les tentatives faites et les résultats obtenus que l'on peut déterminer le degré de succès auquel peuvent prétendre ceux qui souhaitaient améliorer le contrôle bibliographique. Tout en faisant face aux problèmes difficiles qui accompagnent nécessairement la définition et la redéfinition des tâches comme l'organisation et la réorganisation des méthodes, ils ont pu entreprendre diverses activités (enquêtes, stages d'études, conférences, projets-pilotes, missions, publications, etc.) qui permettent d'espérer une amélioration du contrôle bibliographique. Parmi les moyens propres à faciliter ces activités, deux semblent avoir été particulièrement utiles : (1) recommandation et signature de contrats ; (2) constitution de groupes bibliographiques nationaux et nomination de membres correspondants.

Pour les contrats, le CCIB a choisi les activités qui lui paraissaient les plus dignes de bénéficier du soutien de l'Unesco et, au moins les dernières années, il a indiqué les sommes que l'Unesco devait consacrer à l'exécution de chaque contrat. Certes, le CCIB pouvait uniquement donner des conseils au Directeur général qui était à son tour responsable devant la Conférence générale et le Conseil exécutif, mais la recommandation du Comité semble avoir été d'ordinaire la première étape entre la présentation d'un projet relevant de la compétence du Comité et sa réalisation avec l'aide de l'Unesco. Pour faciliter son travail à ce stade, le CCIB avait élaboré à sa première session une série de règles destinées à assurer la cohérence et la continuité de son action. Selon le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, il avait adopté les directives suivantes :

> Les projets doivent être de portée internationale, s'intégrer dans un plan d'ensemble et présenter un intérêt à la fois en ce qui concerne la bibliographie générale, la bibliographie spécialisée, la documentation et les activités des comités spécialisés. Ils ne doivent pas faire double emploi avec des travaux exécutés ailleurs.
>
> Les projets doivent entrer dans une des catégories suivantes : technique bibliographique (sous tous ses aspects), normalisation et projets régionaux (y compris les traductions relatives à la technique bibliographique et à la normalisation(71).

Ainsi tous ceux qui souhaitaient bénéficier de l'appui du CCIB ont été rapidement informés des règles initiales à respecter. Le CCIBDT a continué à recommander des contrats comme l'avait fait le CCIB (72).

La constitution de groupes bibliographiques nationaux et la désignation de membres correspondants ont également facilité l'exécution des projets. Dès la deuxième session de la Conférence générale, en 1947, on avait reconnu combien il importait de s'en remettre à l'action menée sur le plan national. La sagesse de cette conception a été prouvée par la qualité des contributions de 41 groupes nationaux à l'enquête bibliographique menée par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès. En 1950, dix des quatorze résolutions de la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques avaient un caractère foncièrement national et un appel en faveur de la création dans chaque pays d'un organe national permanent de planification y figurait. En 1952, le comité provisoire avait signalé l'importance particulière des groupes nationaux de bibliographie du comité permanent dont la création était imminente (73).

En 1953, à sa première réunion, le Comité consultatif international de bibliographie (CCIB) renvoya l'examen de certaines questions aux comités bibliographiques nationaux existants ou aux membres nationaux correspondants qu'il avait décidé de nommer dans chaque pays où cela serait possible (74), indiquant ainsi que l'Unesco avait besoin d'une activité sur le plan national, et par conséquent, d'une organisation nationale. Dans son rapport pour 1954, le Directeur général notait que le CCIB avait désigné 31 membres correspondants appartenant à des groupes bibliographiques

nationaux dûment constitués qui fonctionnent dans quelque 28 pays"(75). Cinq ans plus tard, il signalait l'existence de 70 membres correspondants et de 44 groupes nationaux de bibliographie (76). Les chiffres les plus récents que nous ayons relevés remontent à 1962 : le nombre des membres correspondants est passé à 75, mais celui des groupes demeure inchangé (77). En 1962, 31 pays n'entretenaient donc de rapports avec le Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie (CCIBDT) que par l'intermédiaire d'un membre correspondant. En outre, plusieurs pays restaient tout à fait en dehors du système ; au début de 1961, l'Unesco comptait en effet 100 Etats membres. Toutefois, 18 de ces Etats, situés presque tous en Afrique, étaient devenus membres de l'Organisation l'année précédente et n'avaient probablement pas jugé que la création de services bibliographiques était un de leurs besoins les plus immédiats (78). Ce système de liaisons entre le CCIB, devenu le CCIBDT, et les Etats membres de l'Unesco a néanmoins reçu un appui important et il a très largement contribué à développer le contrôle bibliographique à l'échelon international. C'est ainsi que dès 1954, sur la recommandation du CCIB, l'Unesco a passé des contrats avec les groupes bibliographiques de Cuba, du Pakistan et du Brésil, afin d'aider ces pays à développer leurs services bibliographiques (79). Ces premiers jalons indispensables ont ouvert la voie à une activité internationale satisfaisante.

PROJETS ET AUTRES ACTIVITES

L'idée stimulante de créer un centre international de bibliographie, qui avait été mentionnée dans le rapport de la Commission préparatoire lors de la première session de la Conférence générale, s'était transformée, à la session de 1951, en un projet relatif à la création d'un centre national modèle de documentation et de bibliographie. A une séance du Comité du budget, lors de la Conférence générale de 1951, le Directeur du Département des activités culturelles, essaya de réfuter les arguments de ceux qui estimaient qu'un tel centre serait trop coûteux, nécessiterait le concours d'experts et ferait double emploi avec d'autres organismes déjà en place (80). Plusieurs semaines après, lors d'une séance de la Commission du programme, M. Luther Evans (Etats-Unis)-qui était à l'époque membre du Conseil exécutif et conseiller de la délégation de son pays à la Conférence générale - proposa de différer la création d'un centre national modèle de bibliographie parce qu'elle serait prématurée et coûterait 7.750 dollars. Le Directeur du Département des activités culturelles prit de nouveau la défense du projet de centre : à son avis, une économie de 10.000 dollars pouvait être réalisée en supprimant l'un des contrats envisagés ; les 24.250 dollars restants seraient suffisants pour permettre la création immédiate d'un centre de bibliographie (81). Le montant alloué par la suite correspondait au chiffre ajusté prévu (82) mais il était stipulé dans la résolution concernant le centre que celui-ci ne serait établi que si l'Etat membre intéressé apportait sa participation financière (83). Présentant le programme adopté pour les bibliothèques à cette session de la Conférence générale, le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques n'en qualifia pas moins le centre national modèle de bibliographie de "pièce maîtresse" (84).

Le centre modèle fut créé au Brésil qui a accepté de fournir la majeure partie du matériel et tout le personnel, à l'exception du conseiller de l'Unesco. M. H. Coblans, qui fut envoyé au Brésil par l'Unesco et se rendit ensuite dans d'autres pays voisins pour s'enquérir de leurs besoins et de leurs ressources, rentra de mission au bout d'une année. Le Directeur général indiqua dans son rapport pour 1954 que le gouvernement brésilien prenait la responsabilité d'établir le centre sur une base permanente (85).

Comme d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, l'Unesco participe à l'application du programme d'assistance technique à l'intention des pays sous-développés et, à ce titre, elle a reçu une aide pour la création de centres de bibliographie, y compris un certain nombre de centres de bibliographie et de documentation scientifiques. L'Unesco a envoyé des experts dans les pays qui demandaient une assistance et l'octroi de bourses d'études à l'étranger a permis à des ressortissants des pays en cause de remplacer les experts après leur départ. Des subventions ont été également accordées aux centres pour leur permettre de se procurer des ouvrages de référence, de s'abonner à des périodiques et d'acheter des machines destinées à la reproduction photographique ou microphotographique (86).

Vers 1965, quarante spécialistes de 21 pays avaient aidé l'Unesco à mettre sur pied plusieurs centres spécialisés dans les sciences exactes et naturelles et la technologie. Quatre d'entre eux bénéficiaient du concours de missions de l'Unesco, mais huit autres fonctionnaient sans l'aide de l'Organisation. Leurs services bibliographiques consistaient à établir des répertoires de titres et parfois de résumés analytiques. Tous fournissaient sur demande des bibliographies et certains en publiaient. La traduction, la reproduction de documents, la formation de bibliothécaires et de documentalistes scientifiques et la fourniture de services aux entreprises industrielles figuraient également parmi les activités de ces centres. Ces derniers, d'ailleurs, ne s'intéressaient pas toujours uniquement aux sciences exactes et naturelles et à la technologie ; par exemple, le centre de Bangkok s'occupait aussi de sciences sociales et celui de Montevideo de sciences économiques (87).

En 1962, à l'occasion d'un colloque régional sur la bibliographie, la documentation et les échanges de publications dans les pays de langue arabe, la République arabe unie se déclara prête à faciliter la création au Caire d'un centre régional de bibliographie, de documentation, d'échange de publications et de formation technique (88). Au cours de l'année 1963, un expert se rendit dans la RAU pour y étudier le projet de création de ce centre, qui devait desservir non seulement les

pays de langue arabe mais aussi les pays africains qui feraient appel à ses services (89). Dans le cadre de cette proposition, on examina aussi la possibilité de transformer le Centre de documentation du Conseil national de la recherche scientifique pour en faire le centre régional en question (90).

Lors d'une réunion internationale tenue à Rome au début de 1964, M. Pérez-Vitoria du Département de l'avancement des sciences de l'Unesco déclara que, pour les centres nationaux de documentation scientifique, l'objectif ultime devait être l'organisation d'un réseau mondial administré par un comité central (91). En 1965, un groupe de travail chargé de la documentation relative aux sciences exactes et naturelles saisit le CCIBDT d'un rapport où était formulée l'idée d'un centre mondial de documentation scientifique (92).

L'établissement de centres nationaux de bibliographie et de centres spécialisés dans certains domaines, la création envisagée d'un centre régional s'occupant notamment de bibliographie, un futur réseau mondial de centres nationaux de documentation scientifique, l'idée d'un centre mondial de documentation scientifique : toutes ces initiatives, ainsi que l'expérience acquise grâce à elles, devraient être extrêmement utiles au cas où l'établissement d'un centre mondial de bibliographie ou de documentation se révélerait possible.

La normalisation des méthodes bibliographiques figurait parmi les tâches de longue haleine qui avaient été proposées par la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques et dont le Comité d'experts avait demandé l'inscription à l'ordre du jour du Comité provisoire (93). L'un des contrats recommandés par celui-ci concernait la normalisation des règles bibliographiques (94). Les travaux ont été menés à bien par le Comité technique 46 (Documentation), l'un des comités de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le rapport auquel ils ont donné lieu contenait des recommandations concernant un code international pour l'abréviation des titres de périodiques, la présentation des périodiques, les citations bibliographiques et les références bibliographiques - résultat de travaux commencés quelque temps auparavant mais accélérés grâce au contrat conclu par l'Unesco avec l'ISO (95). Un second contrat, recommandé par le CCIB à sa session de 1953, avait pour objet la publication d'une brochure où devaient figurer ces quatre points accompagnés de commentaires explicatifs et qui devait être largement diffusée par l'ISO, la FIAB, la FID et l'Unesco (96). Le titre français de cette brochure de 60 pages, publiée en anglais et en français en 1964 était : Normalisation dans le domaine de la documentation. On y trouvait un exposé des diverses étapes à franchir pour qu'une proposition devienne une recommandation de l'ISO, des considérations sur la nécessité d'une normalisation internationale de la documentation et un compte rendu des efforts faits pour y répondre ainsi qu'un aperçu des travaux qui ont abouti à la Recommandation R4 de l'ISO et aux trois projets de recommandation figurant dans la brochure (97).

Pour mieux comprendre ce que signifie le soutien apporté par le CCIB à cette publication de l'ISO, il est utile de savoir que ces quatre recommandations étaient l'aboutissement de quatre années d'efforts (98). Par exemple, l'origine de la Recommandation R4 de l'ISO relative au Code international pour l'abréviation des titres de périodiques remonte au bref code pour l'abréviation des titres de périodiques qui figurait dans la première édition de la World List of Scientific Periodicals 1925-1927. Ce code succinct donna naissance à deux codes plus détaillés : un projet de norme allemand de juillet 1928 (Vornorm 1502) et le Code international d'abréviations des titres de périodiques de l'Institut international de coopération intellectuelle, publié en 1930 (avec supplément en 1932). En 1938, la Fédération internationale des associations nationales de normalisation (ISA), prédécesseur de l'ISO, accepta les principes de base du Code international français sans modifications importantes et les publia en même temps qu'une liste sélective d'abréviations. Dix ans plus tard, le Comité technique 46 de l'ISO : Documentation (ISO/TC 46), remania le texte de l'ISA à sa première réunion. Après de nouvelles modifications et l'accomplissement des formalités requises, le document devint en 1954 la Recommandation R4 de l'ISO (ISO/R4). Aucune liste d'abréviations n'y figurait, la Recommandation R4 étant essentiellement un code dont chaque organisation nationale membre de l'ISO devait s'inspirer pour établir ses propres règles détaillées et, le cas échéant, pour les compléter par une liste d'abréviations (99).

La Recommandation R4 n'occupe que deux des trente pages de la partie française de la brochure. Les trois points suivants de la Recommandation en montrent bien la concision, la clarté et la précision :

4. La méthode normale d'abréviation consiste à supprimer les dernières lettres du mot - au moins deux - et à les remplacer par un point.

5. On donne une majuscule de départ à tous les substantifs ; les adjectifs commencent par une minuscule. Les noms des personnes morales sont considérés comme noms propres et commencent par une majuscule.

. . . .

9. On n'abrège pas les titres qui ne se composent que d'un mot, exception faite de l'article (100).

Certains des douze points sont un peu plus détaillés et, à plusieurs reprises, des exceptions ou des exemples sont mentionnés (101). Le code semble être raisonnable, pratique, fondamental.

Parmi les trois projets de recommandation contenus dans la brochure, celui qui concerne la présentation des périodiques a été accepté par le Conseil de l'ISO en septembre 1954 (ISO/R8). Adressée aux rédacteurs en chef et aux éditeurs, cette recommandation énonce des règles concernant : (1) les titres et les sous-titres des périodiques ; (2) les informations fournies sur la première page de la couverture ou la première page du cahier de la livraison et autres indications ; (3) la page de titre, la pagination, le numérotage et autres aspects d'un volume ; et (4) les règles à appliquer dans des cas particuliers, comme les suppléments par exemple (102). L'un des deux autres projets de recommandation ou peut-être ces deux projets semblent avoir été suivis par deux autres au moins dont l'un, approuvé par le Conseil de l'ISO en décembre 1958, s'intitule ISO/R77 : Références bibliographiques : éléments essentiels. On y trouve énoncées des règles relatives au contenu, à la forme et à l'ordre des références bibliographiques (103).

Bien entendu, les recommandations de l'ISO ne sont pas impératives (104). En outre, au moment de la publication de la brochure, il n'existait d'organismes membres de l'ISO que dans 34 pays ; 31 d'entre eux faisaient partie du Comité technique ISO/TC 46 - 19 comme membres et 12 à titre d'observations (105). Les chiffres publiés peu après 1960 font apparaître une augmentation : 44 pays sont représentés au sein de l'ISO (106) et le Comité technique 46 compte 22 membres et 13 observateurs (107). Ces chiffres peuvent paraître beaucoup trop faibles, mais l'ISO et son Comité technique 46 ne s'en élargissent pas moins, ce qui est un signe encourageant. En outre, la procédure d'élaboration et d'approbation des recommandations (108) permet de les discuter à fond et de bien les comprendre et, par conséquent, augmente les chances de les voir appliquer. En prévoyant que la FIAB et la FID et elle-même aideraient l'ISO à diffuser la brochure, l'Unesco a considérablement élargi l'influence potentielle de cette publication. Le CCIB avait reconnu l'existence d'un besoin fondamental et avait pris une initiative destinée à le satisfaire en recommandant le recours aux organisations existantes et aux textes qu'élaborait le Comité technique ISO/TC 46.

Dans un article rédigé vers la fin de 1956, M. Julien Cain notait que l'Unesco travaille en étroite coopération avec l'ISO (109). Par exemple, conformément à une recommandation du CCIB, l'Unesco a adopté, pour l'appliquer à ses publications bibliographiques, la Recommandation n° 9 de l'ISO relative à un Système international pour la translittération des caractères cyrilliques. Bien que cette Recommandation de l'ISO ait une portée limitée - et ne couvre même pas toutes les langues qui peuvent s'écrire en caractères cyrilliques - elle est néanmoins importante car elle contient le premier système de translittération accepté sur une base internationale (110).

Par la suite, le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques annonça qu'il appliquerait, à partir de son premier numéro de 1958, la Recommandation R30 de l'ISO : Manchettes bibliographiques, acceptée par le Conseil de l'ISO en 1956. Cela signifiait que le numéro du volume et celui de la livraison, le nombre de pages, le lieu et la date de parution devaient figurer au bas de la couverture de chaque numéro de périodique (111). Bien que peu de contrats aient été conclus avec l'ISO ces dernières années (112), le Comité technique ISO/TC 46 a continué à s'occuper de problèmes bibliographiques (113). Il a examiné notamment la question de l'abréviation des termes fréquemment utilisés dans les références bibliographiques, les abréviations des noms génériques dans les titres des périodiques, les pages de titre des livres, la revision de la Recommandation R4 de l'ISO, en particulier les paragraphes 4 et 5, et de la Recommandation R9 de l'ISO (114). Tous ces travaux montrent combien il est difficile de normaliser les méthodes bibliographiques.

En plus de l'assistance qu'elle fournit à l'ISO, l'Unesco s'est attaquée de plusieurs autres manières au problème de la normalisation des méthodes bibliographiques. Le Guide de présentation des manuscrits publié par l'Unesco contient des indications destinées à assurer la présentation uniforme des bibliographies dans les publications de l'Unesco (115). A sa deuxième session, le CCIB a recommandé la conclusion d'un contrat en vue d'une étude des bibliographies publiées par l'Unesco ou avec son aide (116). Pour compléter cette étude, dont l'exécution fut confiée à la Bibliothèque de

l'Université royale d'Oslo, le CCIB chargea M. Meyriat (France) d'étudier les règles et les méthodes d'établissement des bibliographies internationales (117). En attendant que ces études soient terminées, le CCIB, à sa session de 1955, recommanda lui-même des principes et des méthodes pour aider l'Unesco à produire des bibliographies pendant la période intermédiaire (118).

Examinant le rôle joué par l'Unesco dans le domaine de la biliographie internationale, M. Julien Cain rappelle que les études de la Bibliothèque de l'Université royale d'Oslo et de M. Meyriat ont été effectuées sur la recommandation du CCIB. Il fait ensuite les observations suivantes :

"Il faut cependant se garder dans ce domaine d'aller trop loin. Si l'extrême variété est redoutable, la recherche de l'uniformité à tout prix pourrait tarir les sources de ces travaux. Les spécialistes souvent éminents qui s'y consacrent n'accepteraient pas d'être soumis à des règles strictes. Chacun applique la méthode qui lui paraît convenir le mieux à la discipline qui est la sienne. Il faut donc fonder son jugement sur la qualité du dépouillement et de la présentation et accepter une diversité qui est peut-être actuellement souhaitable. Il faut se garder de tout esprit de système et consentir même à certains doubles emplois qui, tout bien considéré, sont inévitables. L'interdépendance de beaucoup de disciplines, l'intérêt particulier porté par des chercheurs différents à un même article - relatif, par exemple, à un événement ou à la description d'un phénomène - expliquent qu'un périodique soit dépouillé par plusieurs bibliographes simultanément ou successivement. Si une remise en ordre paraît nécessaire dans certains cas, elle doit être faite avec prudence et mesure, suggérée et jamais imposée ; il doit être tenu compte des besoins des diverses catégories d'usagers, de leurs suggestions et de leurs critiques." (119)

Lorsque le CCIB se réunit de nouveau, il examina en détail les publications bibliographiques de l'Unesco et les principes généraux de l'élaboration des bibliographies internationales - c'est-à-dire le rapport de la Bibliothèque de l'Université royale d'Oslo et celui de M. Meyriat (120). Le Comité approuva le rapport d'Oslo sous réserve de diverses modifications. L'Unesco devait, en conséquence, prendre une part plus active à la planification et à la coordination des bibliographies internationales, instaurer une coopération plus étroite entre les bibliographes et les spécialistes de la recherche, développer la collaboration entre les rédacteurs des principales bibliographies en vue d'assurer une meilleure coordination de leurs travaux, encourager l'initiation à l'usage des instruments bibliographiques, insister davantage sur la nécessité d'index détaillés et de traductions exactes, sur la classification et la normalisation des données bibliographiques (121). Ainsi est née l'idée que l'Unesco elle-même devrait être une sorte de laboratoire-pilote de bibliographie (122).

En dehors de ces deux rapports, le CCIB fut saisi d'un projet de résolution concernant la normalisation bibliographique internationale (123). L'Uruguay avait présenté ce projet à la neuvième session de la Conférence générale, un an plus tôt, et avait accepté qu'il soit soumis au CCIB (124). Estimant que les deux rapports contenaient des renseignements utiles pour répondre aux questions posées dans le projet de résolution de l'Uruguay, le CCIB a recommandé : (1) la préparation d'un manuel pour l'établissement des bibliographies internationales destiné à paraître dans la série des "Manuels bibliographiques de l'Unesco" ; (2) la formulation par un groupe de travail de règles qui pourraient être utilisées dans toutes les bibliographies internationales mais qui le seraient nécessairement dans celles que l'Unesco subventionne ou publie elle-même mais qu'elle met à la disposition de tous ; (3) la signature d'un contrat pour permettre au groupe de travail chargé de la coordination des principes de catalogage de la FIAB de poursuivre ses travaux ; (4) un rapport sur les travaux effectués par l'ISO et par d'autres organisations dans le domaine de la normalisation des méthodes bibliographiques qui serait examiné au cours du stage européen d'études sur les bibliothèques nationales ; (5) la publication dans "Les nouvelles bibliographiques", d'informations sur les progrès de la normalisation. Selon le Comité, une étroite coopération s'imposait pour la réalisation des projets relatifs au manuel et aux principes de catalogage (125). C'est ainsi que le CCIB, à sa quatrième session, s'est attaqué avec vigueur aux problèmes de la normalisation en matière de bibliographie.

En mai 1959, M. Meyriat présenta son rapport sur la préparation du manuel, lors d'une réunion commune du Bureau du CCIB et de représentants du CCIDT qui l'invitèrent à pousser ses travaux dans toute la mesure du possible avant la fin de l'année (126). Dans son rapport pour 1959, le Directeur général nota qu'un rapport sur la normalisation des données bibliographiques avait été reçu d'un groupe de travail représenté par M. Meyriat (127). L'intérêt porté par le CCIB à la coordination des principes de catalogage appelle un examen plus détaillé.

Lors de la réunion tenue du 31 mai au 3 juin 1954, le Comité consultatif international de bibliographie (CCIB) recommanda d'entreprendre une étude du problème de la normalisation internationale des règles de catalogage (128). Au mois de septembre de la même année, le Conseil de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires (FIAB) décida de constituer un groupe de travail international pour examiner la question (129) ; de même le Rapport du Directeur général de l'Unesco pour cette année signalait qu'un contrat avait été signé avec la FIAB pour l'exécution de travaux sur ce sujet (130). Deux années plus tard, le Directeur général indiquait que la FIAB avait publié un rapport sur la coordination des principes de catalogage (131). En fait, ce rapport se limitait à l'étude des principes qui régissent la rédaction des notices principales concernant les ouvrages d'auteurs anonymes et collectifs. La première phrase de la section intitulée "Conclusions générales" résume ainsi la situation : "Les règles de catalogage actuellement en usage reposent rarement sur des principes clairement définis et les contradictions qu'elles contiennent font qu'il est malaisé d'en dégager de tels principes" (132). A sa quatrième session, le CCIB recommanda la signature d'un autre contrat pour la continuation de l'étude des règles de catalogage applicables aux auteurs corporatifs et anonymes, le premier contrat passé avec le Groupe de travail de la FIAB chargé d'étudier la coordination des principes de catalogage ayant été dûment exécuté (133). Ce même groupe de travail signa un nouveau contrat l'année suivante (134). Avec le concours de l'Unesco et du "Council on Library Resources", la FIAB a patronné l'organisation de la Conférence internationale sur les principes de catalogage, qui s'est tenue à l'Unesco en octobre 1961 (135).

Cette Conférence a adopté l'Exposé des principes qui définit les règles fondamentales qu'il convient d'appliquer au choix et à la forme des vedettes et des mots d'entrée dans les catalogues alphabétiques d'auteurs et de titres. Ce texte a été approuvé à une large majorité, sauf les dispositions concernant le catalogage des recueils, qui ont été adoptées par 35 voix contre 22, avec deux abstentions (136). Parmi les autres questions qui ont fait l'objet de résolutions figuraient notamment les incidences que pourrait avoir l'utilisation de procédés mécaniques, dont les machines électroniques, le désir d'une liaison étroite entre la FIAB et l'ISO, notamment en ce qui concerne les références bibliographiques et la translittération, ainsi que les projets à entreprendre (137), dont l'un a rapidement abouti à la conclusion d'un contrat entre l'Unesco et la FIAB "pour la préparation et la publication d'un recueil de normes appliquées dans chaque pays pour l'inscription du nom de ses ressortissants dans les catalogues des bibliothèques" (138).

Avant de signer avec la FIAB un contrat relatif aux noms de personnes, l'Unesco avait fait plusieurs tentatives pour favoriser la normalisation des formes données aux noms. Le Comité provisoire qui avait précédé le CCIB avait recommandé la conclusion d'un contrat pour des travaux sur la normalisation des règles concernant la forme sous laquelle les noms asiatiques doivent figurer dans les catalogues (139). Le CCIB répéta cette recommandation l'année suivante (140) et un contrat fut signé avec l'Indian Library Association. Bien que la difficulté de cette entreprise fût comparable à celle d'une entreprise analogue concernant les auteurs occidentaux, qui avait commencé au dix-septième siècle et n'avait pas permis de supprimer toutes les divergences, la tâche fut menée à bien sous la direction de M. Ranganathan et un rapport fut envoyé à l'Unesco. Sur la recommandation du CCIB, des contrats furent alors conclus avec trois experts occidentaux spécialistes de l'orientalisme et de la bibliothéconomie, qui devaient critiquer le rapport sur les noms asiatiques et formuler des suggestions sur la question (141).

En liaison avec le projet concernant les noms asiatiques, un contrat fut passé avec l'Union internationale des orientalistes pour l'établissement d'un dictionnaire des noms propres en hindi et en marathe ; ce dictionnaire était destiné à faciliter la normalisation de ces noms dans les catalogues et les bibliographies et à servir de modèle à des travaux analogues concernant d'autres langues (142). Le Rapport du Directeur général pour l'année suivante signala que la publication de l'ouvrage concernant les noms asiatiques, qui devait comprendre un dictionnaire des noms propres en hindi et en marathe, avait été différée car ce projet exigeait plus de travail qu'il n'avait été prévu (143). Lors de la réunion tenue à la fin de 1957, le CCIB estima regrettable que les travaux entrepris sous contrat par l'Inde sur les noms hindis et marathes et par le Brésil sur les noms brésiliens n'aient pas été menés à bien et exprima l'espoir qu'ils pourraient l'être plus tard ; en outre, il se déclara convaincu que "la normalisation des noms présente une importance fondamentale pour les bibliographes ..." (144).

Le contrat signé avec la FIAB, dont il a été question ci-dessus, a permis d'aborder le problème sur le plan international. Toutefois, en 1963, le Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie (CCIBDT) recommanda la conclusion d'un contrat relatif aux noms d'auteurs indonésiens (145) ; en 1965, le périodique intitulé Bibliographie, documentation, terminologie (BDT) signala que le Code de catalogage des noms indonésiens avait été achevé dans les délais

voulus et devait être publié par les soins du contractant (146). Qu'il y ait eu ou non un rapport officiel entre le projet concernant les noms indonésiens et le projet de la FIAB, la réussite de l'un et la conception réaliste et internationale de l'autre indiquent que certains progrès du moins ont été accomplis à l'égard de cet aspect complexe du contrôle bibliographique.

En 1963, conformément aux recommandations formulées par le CCIBDT à sa deuxième session, deux autres propositions adoptées lors de la Conférence sur les principes de catalogage aboutirent à la conclusion de contrats avec la FIAB pour l'établissement : (1) d'une liste normalisée des "anonymes classiques" les plus importants dans les principales littératures du monde et (2) d'une liste normalisée des noms d'Etats et autres autorités territoriales. Dans chaque cas, la FIAB devait observer les principes adoptés lors de la Conférence tenue en 1961 à l'Unesco et devait se concerter avec l'ISO (147). Au début de 1965, BDT signalait que ces listes, reproduites provisoirement au duplicateur, étaient prêtes à être distribuées pour recueillir des commentaires en vue de la préparation d'une édition définitive (148). Dans l'une de ces listes, les noms d'Etats ainsi que ceux de certains Etats fédérés et de territoires sont donnés en anglais, en français, en espagnol, en russe et en allemand, la forme russe étant conforme au système de translittération fixé par la Recommandation ISO/R 9 ; dans l'autre liste, le titre choisi est accompagné de renvois à d'autres titres et au nom de tout auteur supposé (149).

Aux deux sessions tenues après la Conférence internationale de 1961 sur les principes de catalogage, le CCIBDT recommanda la publication d'une édition annotée des conclusions de cette conférence, considérant ce projet comme une contribution à la normalisation internationale dans les domaines de la bibliographie, de la documentation et de la terminologie (150). Néanmoins, c'est en janvier 1966 seulement que BDT annonça la conclusion d'un contrat entre l'Unesco et la FIAB pour l'établissement d'une édition annotée des conclusions de la conférence (151). Toutefois, l'influence coordinatrice de la conférence a continué à s'exercer grâce aux activités de son comité d'organisation, notamment par la publication de son bulletin, ainsi que par les soins de son secrétariat, qui met au point et publie les rapports résultant des résolutions de la conférence et qui peut aussi centraliser les demandes et les échanges de renseignements (152).

L'Unesco s'est intéressée, non seulement au catalogage, mais aussi à la classification. En 1959, deux contrats furent conclus, l'un avec Mlle Barbara Kyle, et l'autre avec M. B. C. Vickery pour l'exécution de deux études sur la Classification décimale universelle (CDU) (153). Mlle Kyle a estimé qu'une révision radicale de la CDU s'imposait, que les crédits disponibles pourraient être mieux utilisés s'ils étaient affectés à l'élaboration d'un nouveau système synthétique et que l'octroi de tout nouveau soutien financier à la CDU devrait être subordonné à l'établissement de plans viables tenant compte des critiques fondées de ce système (154). M. Vickery a considéré qu'il pourrait être souhaitable de procéder à un certain nombre d'études plus détaillées, mais il s'est aussi demandé si même une version revisée de la CDU pourrait être tenue à jour selon l'évolution de la situation et il a posé la question fondamentale de savoir si la structure et le notation des classes de la CDU ne présentaient pas des inconvénients qu'aucune révision, si importante fût-elle, ne pourrait éliminer (155).

Lors de sa première session, le CCIBDT fut saisi notamment d'un document qui passait en revue les critiques formulées contre la CDU et qui déclarait que ce système devrait être amélioré à l'intention des usagers actuels, mais qu'il pourrait aussi être nécessaire d'élaborer un système nouveau. Un sous-comité, composé de représentants de l'Autriche, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Union des républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et de l'Inde, fut désigné pour examiner la question d'une classification nouvelle (156). Le début du rapport de ce sous-comité, qui a été approuvé par le CCIBDT, est le suivant :

1. Une révision de la Classification décimale universelle s'impose d'urgence.

2. Après avoir soigneusement étudié la question d'un nouveau système de classement, le comité recommande que la FID soit dotée des moyens financiers nécessaires à la compilation d'un répertoire de termes descriptifs... dans certains des domaines où s'exerce l'action de l'Unesco, exception faite des sciences et de la technologie (pour lesquelles la question est déjà partiellement résolue). Cette compilation ouvrirait la voie à une étude sur le genre de structure qui pourrait convenir dans les trois cas suivants : (a) disposition linéaire des rayons, des dossiers et des bibliographies ; (b) emploi de cartes à bords perforés (type manuel) ou de fiches superposables (système "peek-a-boo") ; et (c) mécanisation complète (157).

Ce rapport prévoyait en outre que le répertoire envisagé devait être produit sous la forme d'un glossaire multilingue en anglais, en français et en russe ; les dépenses étaient estimées à 8.000 dollars, soit 2.000 dollars pour chaque langue et 2.000 dollars pour la coordination des travaux. Il s'agissait là d'un projet de l'Unesco, mais il devait être exécuté par la FID agissant en tant qu'intermédiaire (158).

L'un des contrats dont le CCIBDT a recommandé la conclusion lors de cette session prévoyait des études sur la classification. Toutefois, il était précisé que les 2.000 dollars alloués à cette fin devaient être utilisés pour l'organisation par la FID de deux réunions préparatoires consacrées au problème de la classification, notamment à la revision future de la CDU. Dans la note explicative concernant ce contrat, les remarques suivantes appellent une attention particulière :

> L'établissement d'un système de classification acceptable pour tous les pays pose un ensemble de questions aussi complexes que délicates, qui ne pourront certainement être résolues qu'à la suite d'études très poussées et de discussions approfondies entre experts dûment qualifiés. Il s'agit d'un projet à long terme, dont le coût, selon les opinions autorisées, est évalué à près de 500.000 dollars, qui devront être fournis par diverses sources autres que l'Unesco (159).

Bien que plusieurs contrats aient été passés avec la FID depuis lors (160), aucun d'eux ne semble avoir un rapport direct avec les deux réunions envisagées. Toutefois, le Directeur général a signalé la conclusion d'un contrat avec la FID pour l'établissement d'une liste de termes visant à préparer l'étude de la structure d'un nouveau système de classification (161). Dans l'intervalle, une certaine revision de la CDU a été encouragée par la signature d'un contrat (162). Il est impossible de négliger une question aussi essentielle. De plus, classification et bibliographie sont si étroitement liées que les bibliographes compétents ne peuvent laisser de côté ou traiter hâtivement les problèmes de classification, d'autant plus que les méthodes nouvelles rendues possibles par la mécanisation semblent accroître l'importance de ces liens.

Plusieurs réunions dignes d'attention figurent parmi les activités internationales auxquelles l'Unesco s'est intéressées. A sa quatrième session, le CCIB a recommandé qu'un rapport sur la normalisation des pratiques bibliographiques soit établi à l'intention du Colloque des bibliothèques nationales d'Europe (163) qui s'est tenu à Vienne, en septembre 1958, sous les auspices de l'Unesco. Les participants venaient de vingt-cinq Etats membres européens. Parmi les principales recommandations formulées sur des sujets très variés, certaines concernaient les devoirs qui incombent à une bibliothèque nationale dans le domaine de la bibliographie et de la documentation : établissement de normes bibliographiques, coordination des activités bibliographiques du pays, responsabilité de la production de bibliographies nationales, fourniture d'informations bibliographiques et coopération à des activités bibliographiques internationales (164).

Toujours à la quatrième session du CCIB, il a été recommandé d'allouer un crédit de 300 dollars pour aider le Panama à organiser, en 1958, le deuxième Stage d'études régional sur la bibliographie pour les pays de l'Amérique centrale et des Caraïbes (165). Le premier stage d'études s'était réuni à La Havane (Cuba), pendant l'été de 1955, pour étudier la situation de ce pays en matière de bibliographie et en planifier l'amélioration ; en outre, l'étude consacrée à Cuba devait servir de modèle à d'autres pays de cette région et le stage devait déterminer les moyens d'assurer une coopération plus étroite en matière bibliographique entre les pays de la région. L'une des recommandations formulées de ce stage d'études concerne la création, par Cuba, d'un centre bibliographique national analogue aux centres du Brésil, du Mexique et de l'Uruguay. Il a été recommandé en outre d'établir une bibliographie annuelle commune, intitulée Bibliografía de Centro America y del Caribe, qui signalerait les publications de dix pays de la région (166). A une date ultérieure, le CCIB a recommandé qu'une petite somme soit affectée à l'achèvement de l'édition de 1957 de cet ouvrage, qui devait porter sur un plus grand nombre de pays de langue espagnole (167). Les recommandations du deuxième stage d'études, qui s'est tenu au Panama en 1958, prévoyaient une large activité coopérative (168).

En 1959, lors de la réunion commune du Bureau du CCIB et de représentants du CCIBDT, il a été recommandé d'affecter une somme de 300 dollars à l'organisation du troisième Stage d'études bibliographiques en Amérique centrale (169) qui a eu lieu à la fin de 1960, à Mexico. Deux des trois groupes de travail constitués lors de ce stage d'études s'occupaient directement de bibliographie : (1) bibliographie d'Amérique latine et (2) bibliographie générale et documentation. Une recommandation relative à la bibliographie d'Amérique latine prévoyait la création de la Bibliografía de America Latina (BAL) par l'élargissement de la Bibliografía de Centro America y del Caribe.

Fondamentalement, la BAL devait signaler tous les livres et brochures parus pendant l'année dans chacun des pays d'Amérique latine, en y adjoignant si possible d'autres types de publications. D'autres recommandations concernaient l'établissement d'un répertoire des ouvrages de référence d'Amérique centrale et des Caraïbes, la ratification de la Convention universelle sur le droit d'auteur, le développement de la législation sur le dépôt légal, le renforcement des groupes nationaux de bibliographie et l'accroissement de l'aide fournie par l'Unesco, notamment à la BAL. En ce qui concerne la bibliographie générale et la documentation, les recommandations portaient notamment sur les points suivants : l'établissement d'un catalogue collectif des publications périodiques culturelles de bibliothèques d'Amérique latine, en vue de faciliter les échanges, l'utilisation des collections et une politique judicieuse en matière d'acquisitions ; la planification des services de bibliographie et de documentation dans chaque pays, afin d'assurer la coopération entre les bibliothèques et les centres, compte tenu des besoins bibliographiques en fonction du développement socio-économique ; la formation professionnelle des bibliographes et des documentalistes, y compris l'octroi de bourses d'études ; l'élaboration d'un répertoire bibliographique des publications scientifiques d'Amérique latine (170). Aussi n'est-il pas surprenant que l'importante contribution des stages d'études à l'amélioration des services bibliographiques ait été soulignée lors de la première session du CCIBDT (171).

En 1962, un stage d'études analogue s'est tenu au Caire, pour les Etats de langue arabe. Les participants ont souligné l'importance que les services efficaces de bibliographie et de documentation présentent pour le développement économique et social ; ils ont recommandé qu'un centre régional de bibliographie, de documentation, d'échange de publications et de formation technique soit créé ; enfin, ils ont étudié la possibilité de normaliser les principes de catalogage et les systèmes de classification arabes (172).

L'exemple du Colloque des bibliothèques nationales d'Europe et le sentiment d'un besoin réel ont incité certains animateurs à organiser un stage d'études régional sur le développement des bibliothèques nationales en Asie et dans la région du Pacifique, qui s'est tenu à Manille en 1964. Ce stage a réuni vingt-quatre participants appartenant à dix-huit pays, deux consultants venus de Belgique et des Etats-Unis d'Amérique, des observateurs et de nombreux visiteurs. L'une des recommandations intéressant l'Unesco demande que l'Organisation désigne un expert régional chargé de fournir des conseils en vue de favoriser le développement des bibliothèques nationales de la région. Les participants ont formulé à l'intention de l'Unesco d'autres recommandations lui demandant notamment d'entreprendre une étude sur l'application aux langues asiatiques de l'"Exposé des principes" établi par la Conférence internationale sur les principes de catalogage, d'entreprendre une étude sur la possibilité de faire figurer des translittérations en caractères latins dans les bibliographies nationales et sur les fiches de catalogue destinées à être diffusées à l'étranger, de faire dresser une liste des collections de manuscrits et d'ouvrages particulièrement importants provenant d'Asie et de la région du Pacifique et détenus par les bibliothèques européennes et américaines et de prévoir l'organisation, dans cinq ans environ, d'un autre stage d'études. Outre l'aide qu'ils ont sollicitée de l'Unesco, les participants ont également indiqué les mesures fondamentales spécifiques que devraient prendre les Etats membres eux-mêmes : créer des bibliothèques nationales, former des associations nationales de bibliothécaires, ratifier des conventions concernant les échanges internationaux de publications et le droit d'auteur international (173).

Bien qu'il ressorte du colloque et des stages d'études dont il vient d'être question qu'il y a encore beaucoup à faire avant que des conceptions et des pratiques universellement valables deviennent la règle générale en matière de bibliographie, ces réunions constituent aussi des exemples d'activités qui peuvent faciliter considérablement la diffusion de ces conceptions et de ces pratiques dans le monde entier. Les éléments communs et l'influence de l'Unesco jouent contre un strict compartimentage.

Le chevauchement des intérêts et des activités du CCIB et du CCIBDT a déjà été souligné (174). Cette situation a été probablement aggravée dans une large mesure par l'attention que le CCIB accordait aux méthodes et aux techniques nouvelles de diffusion des connaissances, à propos desquelles le Bureau du CCIB, conformément aux directives du Conseil exécutif, a tracé, en 1956, les grandes lignes d'un plan quinquennal d'études, de recherches et de conférences. S'il estimait que, parmi les diverses disciplines, la technologie et les sciences étaient celles où les techniques et les méthodes nouvelles de diffusion des connaissances avaient progressé le plus rapidement, le Bureau considérait également que les sciences sociales et, dans une moindre mesure, les sciences humaines offraient des possibilités à cet égard. En application d'une recommandation du Bureau concernant une étude initiale sur la nature et l'ampleur de ce problème de la diffusion des connaissances, des contrats ont été conclus avec M. H.Coblans et Mlle Barbara Kyle ; de même, M. E. Pietsch

a bénéficié d'un contrat pour une évaluation comparative des méthodes et des techniques actuelles de sélection des documents (175). Telles ont été les premières manifestations de ce qui devait se révéler comme un très vif intérêt pour le domaine des sciences.

Des tirages supplémentaires des articles de M. Coblans et de Mlle Kyle ont été distribués aux commissions nationales et à certains bibliothécaires et documentalistes, qui ont été priés d'envoyer leurs commentaires que le CCIB devait examiner lors de sa réunion de décembre 1957 (176). L'article de M. Coblans a paru dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques (177) et celui de Mlle Kyle dans la Revue de la documentation (178). Ces périodiques ont demandé que des commentaires sur ces deux articles soient adressés à la Division des bibliothèques de l'Unesco (179). Pour faciliter les choses, l'Organisation a publié l'article de M. Coblans sans réserve de droit d'auteurs (180). C'est M. Coblans, chef du Service de l'information scientifique à l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN), à Genève (181), qui a établi pour l'Unesco le rapport définitif contenant des renseignements pertinents tirés de l'article de Mlle Kyle (182). Dans son exposé, il a mentionné aussi bien les techniques nouvelles que des techniques plus anciennes, en entremêlant ses commentaires aux points appropriés de quinze propositions (183). Le CCIB a accordé une attention particulière aux propositions suivantes :

Proposition B : L'Unesco devrait faire procéder sous contrat à une étude critique des appareils décrits dans le manuel de la FID ; cette étude préciserait l'intérêt et les limites de leur emploi pour les principaux travaux de bibliothéconomie et de documentation. Il peut être nécessaire de disposer de toute une série d'études rendant compte des principales tendances qui se manifestent dans la controverse actuelle, notamment du double point de vue des usagers et des fabricants d'appareils.

. . . .

Proposition K : Un projet de norme pour la rédaction des comptes rendus analytiques en matière de sciences sociales devrait être élaboré par le Comité international pour la documentation des sciences sociales et distribué à toutes les associations internationales et nationales de sciences sociales, ainsi qu'aux directeurs de périodiques.

. . . .

Proposition L : Etant donné la carence croissante des périodiques scientifiques en tant que moyen d'information, une étude à long terme de l'ensemble du problème devrait être faite sous contrat. Elle porterait sur les points suivants : (a) établissement d'un plan, fondé sur le projet de Bernal relatif à la distribution centrale des publications scientifiques (projet à modifier au besoin), et enquête préliminaire sur l'accueil que lui réserveraient les hommes de science ; (b) le compte rendu de recherche technique, considéré par rapport à l'article traditionnel de périodique scientifique et l'intégration de ce compte rendu dans les travaux d'analyse et d'indexage ; (c) que faut-il considérer en principe comme "constituant une publication" (sur les plans littéraire et juridique et du point de vue des droits d'auteur) au regard des "comptes rendus scientifiques non publiés" et des différentes catégories de documents plus ou moins confidentiels (184).

La proposition B de l'article de M. Coblans est liée à la question que M. Pietsch avait été chargé d'étudier en prenant pour base les méthodes et les techniques de sélection exposées dans un manuel de la FID sur la sélection et la reproduction des documents (185). Lorsqu'il s'est réuni en décembre 1957, le CCIB a poussé cette idée plus loin en recommandant la conclusion d'un contrat de 750 dollars pour aider à la préparation d'études critiques, selon la proposition B de M. Coblans (186). En 1961, le CCIBDT a alloué 3.000 dollars pour des travaux sur la sélection et la reproduction des documents (187). A la fin de 1964, BDT a noté la publication du Manuel pratique de reproduction documentaire et de sélection (188).

En ce qui concerne la proposition K, le CCIB a exprimé l'espoir que les normes proposées pour la rédaction de comptes rendus analytiques de publications de sciences sociales seraient élargies pour comprendre toutes les disciplines et que le Comité technique 46 de l'ISO formulerait un projet de recommandation générale à cet effet (189).

Le Comité a approuvé une étude concernant les périodiques scientifiques, qui figure dans la proposition L et a recommandé l'octroi d'un contrat de 1.000 dollars à cet effet (190). Bien que le

CCIB ait envisagé une enquête mondiale sur les relations entre les comptes rendus techniques de recherches et les articles publiés dans des périodiques scientifiques, ce problème est si vaste et si complexe qu'au lieu de faire exécuter cette étude, l'Unesco a chargé Mary et Saul Herner, de Washington D.C., de rédiger un rapport sur l'état actuel de la question des comptes rendus de recherches aux Etats-Unis d'Amérique. Ces auteurs ont souligné qu'il était possible de se procurer des renseignements sur la façon de rédiger des comptes rendus de recherches et ils ont noté les activités du Service d'information scientifique. Ils ont conclu que de grands efforts étaient faits pour porter à l'attention d'un public aussi large que possible les renseignements contenus dans les comptes rendus de recherches (191). Dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, leur article était précédé d'une note où il était indiqué que la Division des bibliothèques de l'Unesco accueillerait avec satisfaction tous renseignements concernant la possibilité de se procurer des comptes rendus de recherches techniques dans d'autres pays et publierait ces renseignements dans le Bulletin si la place le permettait (192).

Un article publié quelques mois plus tard sur les solutions proposées pour remplacer le périodique scientifique se rattachait également à la proposition L. Après avoir exposé les avantages et les inconvénients du périodique et des solutions proposées pour le remplacer, les auteurs concluaient que la supériorité de ces solutions de remplacement n'avait pas été prouvée (193).

Lors de la réunion commune que le Bureau du CCIB et des représentants du CCIBDT tinrent en 1959, les participants recommandèrent la conclusion d'un contrat prévoyant des honoraires de 1.000 dollars pour une étude de la FID sur l'intérêt des documents de travail et des comptes rendus de conférences scientifiques et sur la possibilité de se les procurer, étant entendu que la FID devait se concerter avec le Conseil international des unions scientifiques, l'Union des associations internationales et d'autres organisations (194). Cette étude, conduite par M. Paul Poindron, conservateur en chef à la Direction des bibliothèques de France, fut achevée dans les délais voulus et publiée dans deux numéros du Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques. M. Poindron a mis en relief les inconvénients de la situation actuelle en matière de communications et comptes rendus de congrès scientifiques , par exemple : retards dans la publication, insuffisance des informations concernant la publication, caractère non méthodique du dépouillement bibliographique et difficultés concernant le catalogage des documents des congrès et l'établissement des notices bibliographiques. Il a recommandé : (1) de choisir avec plus de soin les communications à publier ; (2) de publier toutes les communications avant les congrès ; (3) de publier les comptes rendus de congrès dans le délai d'un an, et peut-être de subordonner à cette condition l'octroi d'un soutien financier ; (4) d'envoyer rapidement toutes les publications concernant des congrès aux secrétariats des bibliographies internationales intéressés ; (5) de n'établir qu'un seul calendrier pour tous les congrès ; (6) d'indiquer dans les catalogues collectifs l'endroit où l'on peut trouver les publications relatives aux différents congrès ; (7) de normaliser la terminologie, la présentation et le catalogage. Il a également noté qu'il avait été suggéré de créer un centre d'information de l'Unesco ou de la FID pour les congrès scientifiques et leurs publications (195).

A sa deuxième session, le CCIBDT recommanda l'octroi de 900 dollars pour l'exécution d'une étude relative aux sciences sociales et aux sciences humaines qui serait le pendant de l'étude faite dans le domaine des sciences exactes et naturelles sur la valeur des documents de travail et des comptes rendus de conférences scientifiques (196). Le contrat correspondant fut conclu avec M. Poindron (197).

Le Comité de liaison FID/ICSU/IFLA/ISO/UNESCO a été créé pour améliorer la situation en ce qui concerne l'information scientifique au niveau international. Reconnaissant que les auteurs et les rédacteurs en chef peuvent faire beaucoup pour réduire les difficultés relatives à la production de documents scientifiques et à la diffusion d'informations scientifiques, le Comité a rédigé un Code du bon usage en matière de publications scientifiques. Les trois premières parties de ce code s'adressent aux auteurs qui doivent : (1) fournir des résumés pour accompagner leurs textes; (2) préciser si un texte donné est un original, un texte provisoire ou un exposé de mise au point ; (3) se conformer aux dispositions du code en rédigeant leurs textes. La quatrième partie, qui s'adresse aux rédacteurs en chef, prévoit une réglementation concernant la teneur, la rédaction, les renvois et références bibliographiques, la longueur, le format et la langue. Ce code était conçu en vue d'imposer une obligation morale aux auteurs de publications scientifiques et aux rédacteurs en chef de périodiques scientifiques. Le Comité adopta le texte de ce document à l'unanimité (198).

Ce code fut soumis au CCIBDT, lors de sa première session, par le Département des sciences exactes et naturelles de l'Unesco et fut approuvé par le Comité, étant entendu qu'au moment de sa

publication il serait indiqué qu'il visait uniquement les sciences exactes et naturelles et la technologie et que l'on mentionnerait les recommandations pertinentes de l'ISO qui y seraient annexées. Le Comité était d'avis que ce code ne pouvait être appliqué aux sciences sociales et aux sciences humaines avant d'avoir été examiné par les organisations internationales non gouvernementales spécialisées dans ces domaines (199). Par la suite, ce code a paru d'une part dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques (200) et d'autre part sous la forme d'un document de l'Unesco qui pouvait être obtenu gratuitement du Département des sciences exactes et naturelles (201).

Toujours à sa première session, le CCIBDT décida de créer un groupe de travail pour la documentation dans le domaine des sciences exactes et naturelles, permettant ainsi à des experts qui ne faisaient pas partie du Comité de s'associer aux activités des membres du CCIBDT relatives à ce secteur de la documentation. Le Comité invita également le Directeur général à examiner l'opportunité de constituer d'autres groupes de travail, par exemple pour la terminologie et pour la formation des bibliothécaires de recherche et des documentalistes (202). Toutefois, l'année suivante, la douzième Conférence générale approuva le programme de l'Unesco pour la documentation scientifique en 1963 et 1964, ainsi que des crédits budgétaires accrus pour le développement de ces activités (203). Aussi le plan soumis et accepté à la session suivante du CCIBDT prévoyait-il la constitution de trois groupes de travail chargés d'étudier divers aspects de la documentation scientifique : (1) les publications scientifiques primaires et analytiques ; (2) la documentation automatique et (3) la traduction et la terminologie (204).

Ces trois groupes de travail se réunirent respectivement à Philadelphie, Moscou et Rome, et formulèrent tous des recommandations. Le Groupe de travail sur les publications scientifiques primaires et analytiques recommanda : (1) que l'Unesco continue à assurer une large diffusion du Code du bon usage en matière de publications scientifiques ; que les revues primaires publient, après mise au point rédactionnelle, des résumés d'auteurs dans la langue originale de la communication et dans au moins une autre langue ; (3) que l'on soumette les documents de travail présentés à des conférences, tant nationales qu'internationales, aux revues primaires afin d'en assurer l'examen attentif et le classement bibliographique approprié ; (4) que l'Unesco fasse une démarche auprès de l'ISO afin qu'elle reconsidère les recommandations ISO/R4 et ISO/R9 ; et (5) que l'Unesco continue à étudier la circulation de l'information scientifique et technique émanant des réunions scientifiques (205). Les recommandations du Groupe de travail sur la documentation automatique portaient sur les méthodes de comparaison des systèmes de récupération des données, la production et la coordination internationales de lexiques documentaires, l'établissement automatique de résumés et de listes de titres, et l'échange, par l'intermédiaire d'une "clearing-house" de cartes perforées, de bandes magnétiques, etc. (206). A l'ordre du jour du Groupe de travail sur la traduction et la terminologie scientifiques figuraient, entre autres questions, la diffusion des travaux de l'ISO sur la normalisation de la terminologie et de la lexicographie, l'amélioration de la coordination des travaux terminologiques et lexicographiques et l'opportunité de créer un réseau de centres de traduction scientifique (207).

Peu avant la troisième session du CCIBDT, le Groupe de travail pour la documentation dans le domaine des sciences exactes et naturelles se réunit sous la présidence de M. Julien Cain et avec la participation de représentants du CCIBDT, de la FID, du Bureau des résumés analytiques, du CIUS, de la FIAB et de l'ISO. Les principales questions inscrites à l'ordre du jour étaient les suivantes : (1) examen du programme d'activités de l'Unesco et des organisations internationales susmentionnées dans le domaine des sciences exactes et naturelles ; (2) informations dont les hommes de science ont besoin sur les progrès de la science et de la technique ; (3) organisation d'un cours de documentation scientifique et technique par correspondance ; (4) création d'un centre mondial d'information scientifique. Au cours des débats, il a été souligné qu'il convenait de renforcer les échanges et les relations existant entre les centres de documentation scientifique et techniques afin d'aboutir à la création d'un réseau mondial de services de ce genre coordonné par une organisation centrale (208).

Le rapport du Groupe de travail sur la documentation dans le domaine des sciences exactes et naturelles fut approuvé par le CCIBDT à sa troisième session, tenue en 1965 ; toutefois, le Comité ne s'est pas prononcé en faveur d'une étude sur la possibilité de créer un centre mondial de documentation scientifique, et a proposé que la portée du cours par correspondance sur la documentation scientifique et technique soit élargie de manière à embrasser la documentation en général (209).

Ainsi, la science et la technologie ont marqué fortement les activités de l'Unesco concernant les nouvelles méthodes et techniques de diffusion des connaissances et leur application en vue d'améliorer le contrôle bibliographique.

Les contacts qui n'ont cessé d'exister, dès le début, entre les animateurs des activités bibliographiques ont joué un rôle essentiel. Dans son rapport pour 1953, le Directeur général notait que les Nouvelles bibliographiques, qui paraissaient alors en anglais, en français et en espagnol, étaient destinées "à assurer une liaison permanente entre les membres du Comité consultatif international, les groupes nationaux de bibliographies et les institutions représentées par des observateurs au Comité" (210). En 1958, ces Nouvelles bibliographiques commencèrent à paraître en russe (211). A partir de 1959, la diffusion de ce bulletin ne fut plus limitée aux groupes choisis à l'origine (212) et l'édition anglaise prit le titre plus court de Bibliographical news (213).

Considérées par l'Unesco comme un document de travail (214), les Nouvelles bibliographiques fournissaient des renseignements sur le CCIB et sur les contrats passés par l'Unesco. Elles donnaient également des informations sur les activités bibliographiques des pays, des organisations nationales et des organisations internationales non gouvernementales - études, enquêtes, réunions, expositions, cours de bibliothéconomie, stages d'études, missions - ainsi que sur leurs publications. Une section spéciale contenait une liste des réunions et conférences internationales, avec des indications sur la source des rapports finals et sur la langue dans laquelle ils étaient rédigés. Enfin, une dernière section fournissait des renseignements bibliographiques, accompagnés de notes descriptives sur les ouvrages publiés par l'Unesco ou sous ses auspices, ainsi que sur d'autres publications de portée internationale. Ce document de travail était publié par la Division des bibliothèques, de la documentation et des archives de l'Unesco. Bien qu'il ne fut composé que de quelques pages tirées au duplicateur, chaque numéro constituait pour les bibliographes une mine de renseignements succincts et précieux (215). Alors que les Nouvelles bibliographiques ne s'adressaient qu'à un petit nombre d'élus, le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques répondait de façon fort satisfaisante aux besoins de tous ceux qui n'étaient pas de ce nombre. Le numéro d'octobre 1951 inaugurait une rubrique nouvelle, intitulée "Progrès des services bibliographiques" et destinée à fournir des informations bibliographiques : (1) sur les groupes nationaux, dans l'espoir d'établir une liaison plus étroite entre ces groupes ; (2) sur les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales ; (3) sur l'Unesco, et en particulier sur ses initiatives en matière de bibliographie et (4) sur les publications bibliographiques proprement dites (216). Cette rubrique n'a paru, de façon d'ailleurs irrégulière, que pendant moins de trois ans, mais ce périodique continue à publier des renseignements du genre de ceux qu'elle contenait (217).

Lorsque le CCIBDT succéda au CCIB, une nouvelle publication intitulée Bibliographie, documentation, terminologie remplaça à la fois les Nouvelles bibliographiques et Documentation et terminologie scientifiques - Bulletin mensuel - (218). Si cette nouvelle publication fournit à peu près le même genre d'informations que les Nouvelles bibliographiques, elle reflète l'intérêt accru porté par le CCIBDT aux domaines spécialisés ; une rubrique est consacrée en effet aux sciences exactes et naturelles, et une autre aux sciences sociales, aux sciences humaines et aux généralités ; la troisième rubrique donne des nouvelles de l'Unesco, principalement au sujet du CCIBDT et des contrats signés. Comme auparavant des parts à peu près égales sont consacrées aux activités nationales et internationales. Chaque numéro contient une liste importante de publications, accompagnée de notes descriptives (219). Etant donné qu'une bonne information des bibliographes est indispensable au contrôle bibliographique, une publication comme BDT joue un rôle fondamental et inestimable.

En vertu d'une décision prise par la Conférence générale à sa sixième session, l'une des tâches du CCIB consistait à établir chaque année un rapport sur le progrès des services bibliographiques. Dès sa première réunion, le CCIB put mettre à profit, pour la planification ultérieure, l'expérience acquise lors de l'élaboration du premier rapport. Celui-ci avait été rédigé par Mlle L.N. Malclès, conservateur à la Bibliothèque de la Sorbonne, qui avait été chargée de cette tâche en 1952 par le Comité international provisoire en raison de son ouvrage récent sur Les sources du travail bibliographique (220). Bien que satisfaite du grand nombre de réponses reçues après l'envoi de son questionnaire, Mlle Malclès reconnaissait que ces réponses étaient disparates et incomplètes, et elle recommandait instamment la constitution d'un comité bibliographique dans tous les pays (221).

C'est pourquoi le CCIB spécifia que, dans les futurs rapports annuels, les informations concernant les différents pays devaient être fournies par les groupes bibliographiques nationaux ou par des correspondants nationaux et publiées sous leur responsabilité. Toutefois, dans les cas où un pays donné n'avait ni groupe bibliographique, ni correspondant, Mlle Malclès désigna une personne compétente pour l'aider à rédiger son second rapport. Le CCIB avait stipulé, en outre, que les rapports annuels devaient notamment exposer les faits nouveaux survenus en matière de bibliographie dans les différents pays, dans les organisations internationales (y compris l'Unesco), et du point

de vue des techniques bibliographiques et de la normalisation. Les deux premiers rapports annuels devaient constituer le premier rapport de base et les rapports de base ultérieurs devaient être établis tous les cinq ans, étant entendu que les rapports des années intermédiaire consisteraient surtout en additions et corrections avec faculté d'y adjoindre une étude approfondie sur un aspect particulier de la bibliographie (222).

Dans son introduction au second rapport annuel, Mlle Malclès estimait que le questionnaire plus détaillé qu'elle avait établi avait suscité des réponses plus complètes et plus homogènes. Ce second rapport contenait deux tableaux de synthèse qui résumaient les renseignements fournis et en facilitaient les comparaisons ; ces deux tableaux devait, toutefois, être considérés comme des schémas appelés à être retouchés (223). Ces deux premiers rapports annuels dus à Mlle Malclès faisaient apparaître un certain nombre de points forts et de points faibles de la bibliographie, tant sur le plan national qu'à l'échelon international ; par leur présentation et par la nature des renseignements fournis, ils ont servi de modèles pour l'établissement des rapports ultérieurs (224).

M. Robert L. Collison, Reference Librarian of the City of Westminster Public Libraries, puis bibliothécaire de la British Broadcasting Corporation (225) succéda à Mlle Malclès. M. Collison est l'auteur des troisième, quatrième et cinquième rapports annuels et du rapport récapitulatif couvrant la période 1950-1959, qui a été publié en 1961 (226). Des suppléments à ce volume récapitulatif ont paru dans <u>BDT</u> (227). Les rapports soumis en 1960 par l'Australie, le Royaume-Uni, l'Union des républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique s'étant révélés trop détaillés pour pouvoir être présentés de la façon habituelle, ont été publiés sous la forme d'un addendum à ce périodique (228).

A sa seconde session, le CCIBDT recommanda la conclusion d'un contrat pour la publication d'un supplément récapitulatif couvrant les années 1960-1964, et recommanda instamment que ce supplément fût pourvu d'un index (229) - le rapport récapitulatif portant sur les années 1950-1959 n'en contenant pas. Un contrat fut passé avec M. Paul Avicenne (Belgique) qui s'acquitta de sa tâche pour la date fixée, soit octobre 1965. Ce volume fut publié en 1966 dans la collection des <u>Manuels bibliographiques de l'Unesco</u> (230), où avaient déjà paru les deux rapports annuels de Mlle Malclès (n° 4) et le rapport récapitulatif de M. Collison pour les années 1950-1959 (n° 9).

Les trois premiers volumes de la collection des <u>Manuels bibliographiques de l'Unesco</u>, publiés en 1953, témoignent du souci d'apporter une réponse pratique aux besoins bibliographiques généraux. Le premier de ces trois volumes a été rédigé par M. Knud Larsen, bibliothécaire de la Handelshojskolens Bibliotek de Copenhague, (231) conformément aux propositions formulées par la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques et le CCIB. Visant à donner des conseils d'ordre général destinés surtout aux pays n'ayant pas encore d'amples services bibliographiques nationaux, cet ouvrage, consacré principalement à la bibliographie nationale courante, comprend néanmoins deux chapitres sur le Centre bibliographique national et quatre autres chapitres qui ont respectivement pour sujet la bibliographie nationale rétrospective, le catalogue collectif, les annuaires et guides et les services d'information. Les sections qui, dans le chapitre sur l'administration du Centre bibliographique national, traitent des fichiers, des rayonnages, des machines à écrire, des méthodes de reproduction des documents, du personnel, des prix de revient, et autres questions, sont caractéristiques de la conception pratique de l'ouvrage. Le volume comprend également une bibliographie classée par grandes vedettes-matière, un index et des exemples bien choisis de services bibliographiques et de lois sur le dépôt légal. Cet ouvrage a été publié dans cinq langues au moins : l'anglais, le français, l'espagnol, le japonais (232) et l'arabe (233), ce qui donne une indication de sa valeur.

Le second volume de la collection intitulé <u>Vocabularium Bibliothecarii</u> n'a cessé de jouir d'une très grande popularité. Il avait été commencé avant la seconde guerre mondiale par le regretté Henri Lemaître, avec l'aide de nombreux autres bibliothécaires et l'Institut international de coopération intellectuelle le mettait au point en vue de sa publication lorsque la guerre éclata. L'Unesco, qui a succédé à l'Institut, reprit l'oeuvre à son compte et s'assura, pour la rédiger, le concours de M. Anthony Thompson. La première édition contenait quelque 2.500 termes technique de bibliothéconomie anglais, français et allemands disposés sur trois colonnes. La quatrième colonne était laissée en blanc pour permettre aux bibliothécaires d'y inscrire de préférence en collaboration avec M. Thompson et l'Unesco, des notes ou des traductions dans d'autres langues. Comme les termes étaient rangés selon la Classification décimale universelle, l'usager pouvait trouver des mots connexes à très peu de distance l'un de l'autre ou les situer rapidement ; cette présentation facilitait aussi l'adjonction ultérieure de langues n'utilisant pas l'alphabet latin. Les trois index - anglais,

français et allemand - renvoyaient aux indices de la classification (234). En 1958 parut un supplément, rédigé par M. Thompson et présenté de la même façon (235), qui ajoutait 240 expressions concernant particulièrement les cartes perforées, la reproduction des documents et les formes de publication des ouvrages (236). Ce supplément comprenait également quelques corrections essentielles, les autres devant être différées jusqu'à la publication d'une édition entièrement revisée, qui permettrait d'apporter à la classification les modifications nécessaires (237). L'édition revue, élaborée et publiée en exécution d'un contrat passé avec M. Thompson, parut plusieurs années plus tard (238), mais en dehors de cette collection (239). Cette édition comprenait un total d'environ 3.200 termes en cinq langues, les équivalents espagnols et russes ayant été ajoutés aux équivalents anglais, français et allemand de l'édition précédente (240). Peu après la parution de la première édition, plusieurs pays avaient demandé l'autorisation de la prendre comme base en vue d'établir la concordance avec leurs langues nationales (241). Les plus récents exemples de ce genre de travaux sont les versions arabe (242) et serbo-croate (243) de cet ouvrage.

Le troisième des manuels parus en 1953 est un guide des centres nationaux d'information bibliographique, publié sur la proposition de la Conférence internationale pour l'amélioration des services bibliographiques et avec l'appui du CCIB. Pour chaque pays, il était possible de mentionner quatre centres au maximum : un centre à compétence générale et trois autres exerçant leur activité dans l'un des trois grands domaines suivants : sciences exactes et naturelles et technologie, sciences humaines et arts, sciences sociales et éducation. Les brèves notices consacrées à chacun de ces centres, rédigées uniquement en français, indiquaient les ressources, les conditions de consultation et les services de reproduction (244). Il fallut attendre presque dix ans avant la parution d'une seconde édition donnant des renseignements du même genre mais existant, non seulement en français, mais aussi en anglais et en espagnol (245).

En 1953, le Comité international pour la documentation des sciences sociales proposa que le CCIB se penche sur la question des bibliographies des publications officielles. Le Comité répondit à cette proposition en recommandant qu'une étude fût faite pour déterminer les lacunes et les imperfections de ce type de bibliographie en vue de suggérer aux gouvernements un certain nombre d'améliorations possibles. Les résultats de cette enquête, rassemblée par le CIDSS et mis au point par Jean Meyriat, furent publiés par l'Unesco dans la collection des Manuels bibliographiques de l'Unesco (n° 7). La première partie de l'ouvrage contient un certain nombre de recommandations qui viennent étayer, dans la seconde partie, les faits relatifs à certains pays. L'ouvrage recommande une amélioration du contrôle bibliographique à la source ; pour cela, des instruments bibliographiques de même origine que les publications elles-mêmes devraient paraître régulièrement, fréquemment et de façon systématique, et donner des renseignements bibliographiques complets. Parmi les autres mesures propres à améliorer les instruments bibliographiques figurent une meilleure application du dépôt légal, le recours à des bibliographes spécialisés, l'inclusion des publications officielles dans la bibliographie nationale, et l'indexage des périodiques et des publications de série dans des bibliographies spécialisées (246).

Parmi les tâches de longue haleine suggérées par la Conférence nationale pour l'amélioration des services bibliographiques figurait le développement des catalogues collectifs. M. L. Brummel, directeur de la Bibliothèque royale des Pays-Bas et secrétaire général du CCIB, avait appelé l'attention du Comité provisoire, en 1952, sur l'utilité que pourrait présenter la publication d'un bref ouvrage sur la théorie et les méthodes d'établissement des catalogues collectifs. Cette suggestion a abouti à la rédaction de son ouvrage intitulé Les catalogues collectifs : organisation et fonctionnement, dont l'objet était d'aider les pays qui commençaient à constituer un catalogue collectif M. Brummel y exposait les principes fondamentaux aussi bien que les pratiques de base et exprimait l'espoir que cet essai fournirait la matière d'une fructueuse discussion (247).

Les trois autres volumes de la collection des Manuels bibliographiques de l'Unesco sont des répertoires consacrés à trois régions géographiques différentes : l'Asie, l'Amérique latine et l'Afrique. La rédaction du Répertoire des ouvrages de référence publiés en Asie, recommandée par le Comité provisoire en 1952, se révéla si difficile que l'auteur dut renoncer au répertoire annoté qui avait été prévu et se borner à une simple liste de 1.619 ouvrages. Les publications sont rangées selon la Classification décimale universelle et la liste est complétée par trois index (248).

Le Répertoire des périodiques en cours publiés en Amérique latine, dont l'établissement avait été recommandé par le CCIB en 1954, a été rédigé sous la forme d'un instrument de localisation par l'Union panaméricaine en collaboration avec les bibliothèques d'Amérique latine, conformément à un contrat passé avec l'Unesco (249). Selon le projet approuvé initialement par le CCIB, l'ouvrage

devait comprendre une liste principale de titres classés par ordre alphabétique avec trois index : un index géographique, un index des matières et un index classé conformément à la CDU (250). Toutefois, le Secrétariat de l'Unesco indique dans une note que la disposition selon la Classification décimale universelle a été substituée à l'ordre alphabétique afin de réduire le nombre de pages et de ramener ainsi l'ouvrage dans les limites des prévisions budgétaires relatives aux frais d'impression. Les index par matière et l'index géographique modifié ont été conservés (251).

Le Répertoire des archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique, dont l'établissement avait été recommandé par le CCIBDT lors de sa première session, a paru en 1965. M. J. T. Strickland a rassemblé les informations concernant les pays et territoires de langue française, portugaise ou espagnole. Ce répertoire bilingue (anglais-français) contient des renseignements relatifs à 36 services d'archives, 8 écoles et cours de bibliothéconomie et 464 bibliothèques et centres de documentation existant en Afrique au sud du Sahara. La consultation du répertoire est facilitée par des index des matières anglais et français (252).

Le fait que la collection des Manuels bibliographiques de l'Unesco continue à s'enrichir de nouveaux titres prouve qu'elle répond à un besoin. S'ils insistent sur l'aspect pratique des questions traitées, ces manuels reposent sur des principes qui, sans être exposés de façon dogmatique, confèrent aux idées exprimées et aux suggestions formulées un caractère rationnel et donc une certaine continuité. Leur utilité est attestée également par leur réédition et leur traduction dans de nouvelles langues. Ecrits dans un style simple, mais avec suffisamment de compétence pour inspirer confiance au lecteur, ces ouvrages ont joué jusqu'à présent un rôle unificateur dans la recherche d'informations, de conceptions et de pratiques fondamentales pour l'amélioration du contrôle bibliographique.

L'utilisation de services de microfilmage a été une autre activité intéressante, qui a eu certaines répercussions sur le plan des publications. Dans son rapport pour 1961, le Directeur général notait qu'un de ces services avait microfilmé en Amérique latine, de 1956 à 1961, plus d'un million de pages de documents historiques choisis à cet effet (253). A sa première session, le CCIBDT avait recommandé qu'un contrat de 1.000 dollars fût conclu pour l'établissement et la publication d'un inventaire de ces documents microfilmés (254); cet inventaire annoté a paru en 1963 (255). Entre-temps, un service de microfilmage avait commencé à travailler dans les Etats membres de l'Unesco de langue arabe, (256), cependant qu'en 1964, un autre service s'est rendu en Syrie, puis en Asie du sud-est, au Cambodge (257). Il était ainsi reconnu que la bibliographie ne peut être vraiment utile que si les documents répertoriés sont accessibles.

A sa quatrième session, le CCIB avait formulé plusieurs recommandations concernant le Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident (258). Peu après commença à paraître un périodique intitulé Orient-Occident, qui s'associait et souscrivait aux idées formulées dans les recommandations du CCIB, les développait et en facilitait l'application du seul fait de son existence. Dans la plupart des numéros figurait une rubrique particulièrement intéressante, intitulée "Bibliographie et documentation" (259). Ce périodique a cessé de paraître en décembre 1966.

Depuis une date assez récente, les sources de l'histoire font l'objet d'une nouvelle série de publications. En 1961, le Conseil international des archives a été chargé, par contrat, d'aider à la rédaction d'un Guide des sources de l'histoire de l'Amérique latine, principalement dans les archives européennes. Il s'agit là de la première phase d'une entreprise de longue haleine au cours de laquelle des guides analogues seront établis pour un certain nombre de régions du monde. Chaque guide doit être publié par les autorités nationales, à raison d'un fascicule pour chaque pays (260). La normalisation des notices est l'un des problèmes qui ont été examinés et résolus (261). Les guides comprendront des instruments de travail indispensables aux chercheurs, tels que cartes, bibliographies, index. Le guide relatif à l'Amérique latine, qui devait être achevé en 1964 et publié en 1965 et comprendre une quinzaine de volumes (262) a été qualifié d'"instrument de travail indispensable au chercheur" (263). Les travaux préparatoires à l'établissement d'un Guide des sources de l'histoire de l'Afrique principalement dans les archives européennes ont été achevés en 1965 (264) et un contrat a été signé avec le Conseil international des archives pour poursuivre l'exécution de ce projet. Ce Guide devrait être terminé en quatre ans, la Conférence générale ayant prévu à sa quatorzième session les autorisations et les fonds nécessaires pour 1967-1968. Cette série est intitulée "Sources de l'histoire des nations" (265).

Nous n'avons mentionné que quelques-unes des nombreuses publications éditées par l'Unesco ou sous ses auspices. En dressant un tableau, on montrerait peut-être que d'autres titres s'insèrent aussi dans un ensemble cohérent, mais il serait illusoire de vouloir que chaque publication occupe une place préétablie dans un plan directeur. Il peut arriver, au contraire, que des besoins apparemment isolés soient fondamentaux et impérieux et correspondent à des lacunes. Des plans peuvent être abandonnés parce que de meilleurs se présentent. Un changement de personnel peut s'accompagner d'idées nouvelles. Des transformations sociales rapides font apparaître des besoins, des méthodes et des possibilités qui n'existaient pas auparavant.

Quand on examine le rôle joué pendant ses vingt premières années par l'Unesco en matière de contrôle bibliographique, il est évident qu'un certain nombre de questions fondamentales ont mobilisé l'attention et le soutien de l'Organisation : groupes bibliographiques nationaux et membres correspondants ; création de centres de bibliographie et de documentation ; normalisation des techniques bibliographiques ; nouvelles méthodes et techniques de transmission du savoir ; incidences du catalogage et de la classification sur le contrôle bibliographique ; stages d'études régionaux et autres réunions internationales ; nombreuses publications.

Outre ces activités suivies, l'Unesco accorde depuis quelque temps une attention accrue à la formation professionnelle que, dès 1950, la Conférence internationale pour l'amélioration des services bibliographiques suggérait d'étudier (266). En vertu d'un contrat passé en 1960 (267), la FIAB et la FID ont soumis aux membres du CCIBDT un rapport concernant la formation professionnelle et le statut des bibliothécaires des bibliothèques de recherche et des documentalistes (268). A sa deuxième session, le CCIBDT recommanda la conclusion d'un contrat de 7.000 dollars pour l'élaboration et l'impression d'un manuel sur la formation des bibliothécaires de recherche et des documentalistes, étant entendu que ce contrat serait exécuté par la FID, en consultation avec la FIAB (269). Conformément à une recommandation adoptée par le CCIBDT à sa troisième session, un contrat fut signé avec Mlle J.E. Sabor (Argentine) pour l'élaboration d'un Guide méthodique de pédagogie bibliothécaire, qui doit paraître en 1968 (270). Le programme de l'Unesco pour 1965 et 1966 prévoit l'attribution de 18 bourses, pour des études à Copenhague en 1965-1966, à des personnes venant d'Asie, d'Afrique, des Etats arabes, d'Amérique latine et de la région du Pacifique sud ; en vertu de ce même programme, des experts doivent poursuivre leurs travaux au Centre régional de formation de bibliothécaires africains, ouvert à Dakar aux bibliothécaires des pays africains d'expression française, et à l'Ecole de bibliothéconomie d'Afrique orientale, installée au Collège universitaire de Makerere (Ouganda) pour les Africains de langue anglaise. La formation des bibliothécaires doit faire l'objet d'une attention particulière pendant les prochaines années notamment dans les pays en voie de développement (271).

Il convient de signaler l'attention que l'Unesco accorde depuis peu aux problèmes que posent les livres rares (272) et les microcopies (273).

IV. LA PLACE DU CONTROLE BIBLIOGRAPHIQUE DANS L'ACTIVITE DE L'UNESCO OBSERVATIONS GENERALES

Le programme de l'Unesco pour 1965-1966 a mis principalement l'accent sur l'éducation et sur la science. La documentation scientifique et technique y occupait une place si importante qu'elle a fait l'objet d'une section distincte de celle qui est consacrée à la bibliographie et à la documentation. Cependant, dans l'un et l'autre secteur, il s'agissait en grande partie de poursuivre des travaux déjà commencés ou d'entreprendre des tâches analogues. Un certain nombre de projets avaient une portée ou des buts internationaux ou même mondiaux. Deux colloques étaient prévus : (1) sur le matériel mécanique ou électronique et (2) sur l'analyse et l'indexage mécaniques (274). A propos du programme de l'Unesco pour 1965-1966 et de la Conférence générale la plus récente, on pouvait lire dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques :

> "Dans toutes les sections du programme de l'Organisation, il est fait mention des bibliothèques, de la documentation et des services connexes, dont la Conférence a pleinement reconnu l'importance ..."(275).

Pour mettre en lumière les rapports du CCIBDT avec l'Unesco elle-même, on peut comparer les sommes allouées au Comité et à ses travaux avec les crédits que l'Unesco destine à d'autres fins. Le tableau schématique ci-dessous est établi d'après le programme de l'Unesco pour 1965-1966 et indique comment le CCIBDT et son activité s'insèrent dans les subdivisions supérieures de ce programme et dans l'ensemble de l'Unesco, tant du point de vue de la structure que sur le plan financier. Nous apporterons ensuite des éclaircissements complémentaires et nous indiquerons les sources d'information.

PLACE DU CCIBDT DANS LA HIERARCHIE ET LES FINANCES DE L'UNESCO

		$
Unesco		48.857.000
Exécution du programme		34.961.977
Sciences sociales, sciences humaines et activités culturelles		7.493.241
Activités culturelles		3.784.796
Bibliothèques, archives, bibliographie, documentation et échanges de publications		244.700
Bibliographie, documentation et échanges de publications		45.000
a) Services d'échanges d'informations et publications	5.000	
b) CCIBDT	10.000	
c) Amélioration des services de bibliographie de documentation et de terminologie	30.000	

Le programme ordinaire de l'Unesco pour 1965 et 1966 se fondait sur un budget de 48.857.000 dollars, dont 34.961.977 dollars pour l'exécution du programme. Cette dernière somme était répartie entre cinq secteurs : (1) relations avec les Etats membres ; (2) éducation ; (3) sciences exactes et naturelles et application de ces sciences au développement ; (4) information et échanges internationaux ; (5) sciences sociales, sciences humaines et activités culturelles. Le secteur de l'éducation recevait sensiblement plus que les autres. Les sciences sociales, les sciences humaines et les activités culturelles venaient en troisième position, suivant de près les sciences

exactes et naturelles et leur application au développement. Sur les 7.493.241 dollars alloués aux sciences sociales, aux sciences humaines et aux activités culturelles, 3.784.796 dollars/[1] allaient aux activités culturelles (276). Les 45.000 dollars prévus pour la bibliographie, la documentation et les échanges de publications (277) se divisaient ainsi : services d'échanges d'informations et publications : 5.000 dollars ; CCIBDT : 10.000 dollars ; amélioration des services de bibliographie, de documentation et de terminologie : 30.000 dollars (278). Les deux dernières de ces trois sommes sont très significatives. Non seulement elles sont relativement modestes, mais encore il ne faut pas l'oublier, elles correspondent à un exercice biennal.

Les chiffres des deux périodes biennales précédentes permettent aussi de replacer le CCIBDT et son activité dans l'ensemble du programme de l'Unesco. Le programme ordinaire pour 1961-1962 allouait 8.900 dollars au CCIBDT et 24.000 au développement de la bibliographie, de la documentation et des échanges de publications ; le programme pour 1963-1964 allouait 8.900 dollars au CCIBDT et 50.000 à des études pour l'amélioration de la bibliographie, de la documentation et de la terminologie. Dans ces budgets, la catégorie "Bibliographie, documentation et échanges de publications" comprenait aussi d'autres dépenses connexes, ce qui portait le total des crédits pour cette catégorie à 120.200 dollars pour 1961-1962 et 160.900 dollars pour 1963-1964 (279). La signification de la nette diminution constatée en 1965-1966 n'est pas claire. Peut-être est-elle due à une réorganisation, mais le montant prévu pour les bibliothèques et les archives dans le programme ordinaire a sensiblement baissé depuis 1961-1962 (280), de même que le total des crédits alloués aux bibliothèques, aux archives, à la bibliographie, à la documentation et aux échanges de publications, le montant pour 1965-1966 ne représentant que 60 % environ des sommes allouées en 1961-1962 (281). Si la somme allouée aux activités culturelles en 1965-1966 n'est pas aussi modeste qu'en 1961-1962, elle est inférieure à celle de 1963-1964 (282). Ces tendances à la réduction contrastent avec l'accroissement régulier et notable des montants alloués à l'exécution du programme et avec l'augmentation du budget total de l'Unesco pour ces trois périodes biennales (283).

Les chiffres et les considérations ci-dessus se fondent sur le budget ordinaire. Il faut y ajouter des sommes considérables allouées au titre de l'assistance technique et du Fonds spécial ou provenant peut-être d'autres sources (284). Il est probable que les sommes provenant de ces sources complémentaires peuvent exercer une influence favorable sur l'activité bibliographique, mais pendant les trois périodes biennales considérées, le secteur de la bibliographie, de la documentation et des échanges de publications, en tant que tel, a dépendu entièrement des crédits alloués au titre du programme ordinaire (285). Il faut reconnaître, en outre, que, si le CCIBDT, comme le CCIB, est rattaché au Département des activités culturelles (probablement parce que la bibliographie est liée à la bibliothéconomie et que les bibliothèques sont un aspect de l'activité culturelle), le contrôle bibliographique est une activité qui s'exerce dans toute l'Unesco (286). Par conséquent, les chiffres mentionnés incitent à s'interroger sur l'importance accordée par l'Unesco au contrôle bibliographique, mais ne fournissent pas de réponse directe et complète.

La collaboration permanente de M. Julien Cain, administrateur général de la Bibliothèque nationale de Paris, a joué un rôle stabilisateur pendant ces années de formation. Délégué suppléant de la France à la première Conférence générale, il a commencé à s'occuper activement des questions de bibliographie relevant de la compétence de l'Unesco et a continué de le faire au cours des années. Elu président du CCIB à sa première session, puis réélu, il a exercé cette fonction pendant toute l'existence du Comité. Au cours des réunions communes du Bureau du CCIB et de représentants du CCIDT, il a contribué à la création du CCIBDT et a été également élu président du Bureau du CCIBDT à chacune des trois sessions tenues jusqu'à présent par ce Comité (287).

Les autres membres du Bureau du CCIB, également élus et réélus par le Comité étaient : Sir F.C. Francis, vice-président, qui a accédé aux fonctions de directeur et de bibliothécaire en chef du British Museum de Londres peu après 1950, et M.M. Brummel, directeur de la Koninklijke Bibliotheek de La Haye (288). M. Brummel a présidé la Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques en 1950 (289) et il a fait partie, ainsi que Sir F.C. Francis, du Comité d'experts qui s'est réuni en 1951 et du Comité provisoire de 1952 (290).

Le CCIB était donc animé par trois personnes venant de bibliothèques ayant acquis un grand renom dans des pays différents par la langue et voisins par la géographie. Seul M. Julien Cain est devenu membre du Bureau du CCIBDT (291), mais la continuité assurée par ces trois personnalités jusqu'à la création du CCIBDT a certainement facilité les travaux du CCIB.

1. Y compris les dépenses de personnel et les services afférents aux documents et publications.

Nombreux furent, au cours des années, les recommandations, les contrats conclus pour la rédaction d'études, de manuels, de répertoire et de bibliographies, les stages d'études, les conférences, etc. Certes, prise isolément, chacune de ces activités n'a pu apporter une contribution importante à la mise au point d'un programme à long terme bien conçu, dans un système nouveau et en évolution et dans un secteur aussi complexe que celui du contrôle bibliographique. La diversité des besoins des différents pays, les situations d'urgence, les défaillances humaines contribuent aussi à expliquer l'imperfection des résultats.

Depuis 1950, un certain nombre de personnes et d'organismes se sont référés, à diverses reprises, aux recommandations de la Conférence internationale pour l'amélioration des services bibliographiques. Comme on pouvait le prévoir, celles de ces recommandations qui ont les liens les plus étroits avec le sujet de la présente étude n'ont pas été appliquées intégralement, ni dans leur ensemble, ni même isolément. Par exemple, tous les pays n'ont pas encore leur organisme national de planification. Cependant, il était indiqué dans le programme de l'Unesco pour 1965-1966 que le réseau des groupes nationaux de bibliographie (dont le nombre n'était pas précisé) et des 75 membres correspondants devait être étendu à d'autres Etats membres (292). Parmi les autres recommandations de la Conférence dont l'application mérite d'être particulièrement signalée, figurent celles qui concernent l'organisation et le fonctionnement des services bibliographiques, la production de bibliographies, les centres d'information bibliographique et le répertoire international de ces centres, le développement des catalogues collectifs, la normalisation des techniques bibliographiques et la formation professionnelle. Les quatre dernières recommandations se rapportaient à un comité consultatif international permanent : sa création, sa composition, son mandat et son activité. Il y a lieu de se féliciter de l'application qu'elles ont reçue jusqu'à présent, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs fixés. Devant l'ampleur de la tâche, les résultats obtenus depuis 1950 semblent minimes, mais il est évident que beaucoup a été fait.

Si l'on a tant insisté sur la coopération des différents Etats membres, c'est uniquement en raison d'un fait fondamental : l'existence de la souveraineté nationale. Il est illusoire de penser que le contrôle bibliographique peut progresser sur le plan international si l'on ne tient pas compte des conditions nationales, car la bibliographie est, par nature, composée de nombreux éléments enchevêtrés et divers, et tout ce qui affecte un de ces éléments affecte aussi les autres. En outre, chaque Etat membre est surtout conscient et soucieux de ses problèmes propres et se sentira donc davantage porté à leur trouver des solutions satisfaisantes. En insistant sur la normalisation au lieu d'admettre les différences individuelles et d'aider à y faire face, une organisation internationale peut retarder à la fois le progrès national et le progrès international. Une telle organisation, cependant, rend de précieux services par le fait qu'elle encourage et facilite la mise en perspective internationale d'un problème national, favorisant ainsi le progrès sur les deux plans. La solution idéale peut donc résulter de l'interdépendance. Il y a très probablement des gens qui doutent du rôle que la CDU semble avoir joué. Ceux qui admettent qu'un apport de crédits supplémentaires pourrait faciliter les choses minimisent peut-être d'une certaine manière la nécessité de former un plus grand nombre de personnes capables de faire face aux situations extrêmement complexes devant lesquelles se trouvent ceux qui essaient aujourd'hui d'améliorer le contrôle bibliographique. En outre, ceux qui demandent des crédits doivent indiquer clairement les avantages qui doivent résulter d'un accroissement des dépenses, avantages que les bailleurs de fonds reconnaîtront comme éminemment souhaitables sur le plan pratique comme du point de vue culturel. A cet égard, il est encourageant de constater l'importance accordée aux centres de documentation scientifique et technologique (deux domaines considérés comme concrets) et le fait, digne d'être signalé, que la relation entre le contrôle bibliographique et le développement économique et social a été récemment reconnue (293). En outre, la mécanisation, l'automatisation et autres méthodes et techniques modernes développent de manière frappante les possibilités de contrôle.

Bien que la perspective et l'enthousiasme des premières années se soient modifiés, des structures de communication et de coopération ont été mises en place et des mesures ont été prises. Il serait difficile de prouver que le contrôle bibliographique était plus satisfaisant à la fin de 1965 que vingt ans auparavant, mais la situation s'est améliorée sensiblement dans un certain nombre de pays et elle n'était pas aussi chaotique qu'elle l'eût été si l'Unesco n'avait pas fait porter ses efforts sur le contrôle bibliographique. D'autres situations jugées autrefois utopiques sont devenues des réalités ou s'en sont étroitement approchées, non par l'effet d'une décision, mais par celui de l'imagination, de l'intelligence, du jugement sain et du travail. Peut-être le contrôle bibliographique, qui fut pendant des siècles l'utopie des bibliographes, est-il de la même manière capable d'acquérir beaucoup plus de réalité dans les années à venir.

LISTE DES ABREVIATIONS

BAL :	Bibliografía de America Latina
BDT :	Bibliographie, documentation, terminologie
FID :	Fédération internationale de documentation
CCIB :	Comité consultatif international de bibliographie
CCIBDT :	Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie
CCIDT :	Comité consultatif international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées
CIA :	Conseil international des archives
CIDSS :	Comité international pour la documentation des sciences sociales
CIUS :	Conseil international des unions scientifiques
	Bureau des résumés analytiques du CIUS
FIAB :	Fédération internationale des associations de bibliothécaires
ISA :	Fédération internationale des associations nationales de normalisation
ISO :	Organisation internationale de normalisation
ISO/R4	Recommandation R4 de l'ISO
ISO/TC 46	Organisation internationale de normalisation, Comité technique 46 : Documentation
CDU :	Classification décimale universelle
Unesco :	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

LISTE DES REUNIONS DES COMITES OU DES BUREAUX ET DES REUNIONS COMMUNES

1951, 24-27 avril	Comité d'experts
1952, 21-25 avril	Comité provisoire
1953, 20-23 avril	CCIB, première session
1953, 12-13 octobre	Bureau du CCIB
1954, 31 mai - 3 juin	CCIB, deuxième session
1955, 13-17 juin	CCIB, troisième session
1955, 6-7 décembre	Bureau du CCIB
1956, 24-26 mai	Bureau du CCIB
1957, 10-13 décembre	CCIB, quatrième session
1959, 11-14 mai	Réunion commune du Bureau du CCIB et de représentants du CCIDT, première session
1960, 9-11 mars	Réunion commune du Bureau du CCIB et de représentants du CCIDT, deuxième session
1961, 25-29 septembre	CCIBDT, première session
1963, 11-15 mars	CCIBDT, deuxième session
1964, 2-4 décembre	Bureau du CCIBDT, session extraordinaire
1965, 6-9 avril	CCIBDT, troisième session

NOTES

1. Nations Unies, Charte, Art. 1, par. 3.

2. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Acte Constitutif, Art. I, par. 2(c). Vu le nombre élevé des publications mentionnées ci-après dont l'auteur est l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, nous utiliserons par la suite la forme abrégée "Unesco".

3. Conférence chargée de constituer une Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, "Arrangement provisoire instituant une Commission préparatoire pour l'éducation, la science et la culture, Londres, le 16 novembre 1945" in Unesco, Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (titre de la couverture) (Unesco-Publication 366) (s.l.n.d. p. 13-15) ; Unesco, Conférence générale, première session, tenue en la Maison de l'Unesco, Paris, du 20 novembre au 10 décembre 1946 (Unesco/C/30 (Paris, 1947), p. 23).

4. Ibid., p. 8 et 173.

5. Ibid., p. 241.

6. Ibid.

7. Ibid.

8. Unesco, Acte constitutif, Art. V, par. 1 et 5-11. Le Président de la Conférence générale devait siéger ès qualités avec voix consultative. Ibid., Art. V, par. 1.

9. Unesco (Unesco/C/30), p. 281.

10. Ibid., p. 286.

11. National Select Bibliographies/Listes bibliographiques nationales, Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, I (September, 1947/septembre 1947), p. 142/143-144/145.

12. Unesco, Voici l'Unesco ...... Activité de l'Unesco pendant les premiers mois de son existence. Résumé en 40 pages et liste choisie des documents. (Paris, 1947), p. 37.

13. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1947 ; présenté à la Conférence générale lors de sa deuxième session tenue à Mexico en novembre-décembre 1947. (2C/4, 20 septembre 1947) (Paris, 1947), p. 53.

14. Ibid., p. 54.

15. Unesco, Actes de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, deuxième session, Mexico, 1947, Vol. I : Comptes rendus des débats (2C/132) (Paris, 1948), p. 440-443.

16. Ibid., Vol. II : Résolutions (2C/132) (Paris, 1948), p. 16.

17. Ibid.

18. Unesco's Second General Conference/Deuxième Conférence générale de l'Unesco, Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, II (January, 1948/janvier 1948), p. 2/3-4/5.

19. Grants-in-aid by Unesco in the libraries field/Aide financière accordée par l'Unesco dans le domaine des bibliothèques. Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, II (March, 1948/mars 1948), p. 78/79.

20. Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, Les services bibliographiques, état actuel et possibilités d'amélioration ; rapport destiné à être utilisé comme document de travail par une conférence internationale sur la bibliographie ; Vol. I (Washington, 1950), p. vi à viii.

21. Unesco, Actes de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, troisième session, Beyrouth, 1948, Vol. II : Résolutions (3C/110) (Paris, 1949), p. 30.

22. Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, Les services bibliographiques ... Rapport destiné à être utilisé comme document de travail .....

23. Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, Les services bibliographiques, état actuel et possibilités d'amélioration ; Appendice : Notes sur l'évolution de la notion de bibliographie nationale exhaustive et courante ; supplément au Vol. I de l'enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, par Kathrine Oliver Murra (Washington, 1950).

24. Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès, Situation des services nationaux et planification internationale : suite du volume intitulé "Les services bibliographiques, état actuel et possibilités d'amélioration" ; Vol. II (Unesco/CUA/1) (Paris, 1950), passim.

25. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation d'octobre 1949 à mars 1950, présenté à la Conférence générale lors de sa cinquième session, mai-juin 1950 (5C/3, mai 1950) (Paris, 1950) p. 53-54 ; Unesco, Actes de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, quatrième session, Paris, 1949 : Résolutions (4C/Résolutions) (Paris, 1949), p. 30.

26. World Bibliographical Survey : Additional Working Groups/L'enquête mondiale sur les services bibliographiques : de nouveaux groupes nationaux de travail, Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, IV (February, 1950/février 1950, p. 530-531.

27. The Third International Congress of Librarianship and Bibliography/Le troisième Congrès international de bibliothéconomie et de biliographie, Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, IV (April, 1950/avril 1950), p. 601-602.

28. Unesco (4C/Résolutions), p. 30.

29. International Conference on the Improvement of Bibliographical Services/Conférence internationale sur l'amélioration des services bibliographiques, Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, V (January, 1951/janvier 1951), p. 3.

30. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation d'avril 1950 à mars 1951, présenté à la Conférence générale lors de sa sixième session, juin-juillet 1951 (6C/3, mai 1951) (Paris, 1951), p. 81.

31. Hermann Tiemann, Die Internationale Konferenz zur Verbesserung Bibliographischer Dienste (veranstaltet von der Unesco, Paris, 7-10. 11. 1950), Nachrichten für wissenschaftliche Bibliotheken, IV (Mârz, 1951), p. 28-31.

32. Unesco, Actes de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, cinquième session, Florence, 1950 : Résolutions (5C/Résolutions) (Paris, 1950), p. 49.

33. Tirmann, Nachrichten für wissenschaftliche Bibliotheken, IV, p. 31-32.

34. Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès, Services bibliographiques ... Appendice ...

35. Improvement of bibliographical services ; meeting of the Committee of Experts, London, Chaucer House, 24-27 April 1951/Amélioration des services bibliographiques ; réunion du Comité d'experts, Londres, Chaucer House, 24-27 avril 1951, Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, V (July, 1951/juillet 1951) p. 248/249-250/251.

36. Comité international consultatif de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VI (juillet 1952), p. F 86-F 88.

37. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1960, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'article VI.3.b de l'Acte constitutif (CPG. 61/I. 15/F) (Paris, 1961), p. 138.

38. Programme de la Division des bibliothèques de l'Unesco pour 1953-1954, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VII (février-mars 1953), p. F 27.

39. Comité international consultatif de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VI, p. F 86-87.

40. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VII (juillet 1953), p. F 95-96. Unesco, Actes de la Conférence générale, septième session, Paris 1952 : Résolutions (7C/Résolutions ; CPG. 52. VI. 7 F) (Paris, 1953), p. 29 ; Conseil exécutif, trente-troisième session, Maison de l'Unesco, Paris, 8-16 avril 1953 (Document 33 EX/Décisions), Unesco, Bulletin officiel V (juillet 1953), p. 81-86. Les statuts du CCIB figurent dans le document 33 EX/14 du Conseil exécutif qui les a approuvés sous la forme reproduite à l'annexe II du document 33 EX/Décisions ; le document 33 EX/SR.3 est mentionné également. Ibid., p. 86.

41. Unesco, Rapport du Directeur général et du Conseil exécutif sur l'activité de l'Organisation pendant l'année 1953, présenté aux Etats membres et à la Conférence générale lors de sa huitième session, Montevideo, novembre-décembre 1954. (8C/3, mai 1954 ; CPG. 54.I.8F) (Paris, 1954), p. 151-152 ; Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VII, p. F 95-96.

42. M. Julien Cain, élu membre de l'Institut de France, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VI (novembre-décembre 1952), p. F 144.

43. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VII, p. F 95-96.

44. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1955, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.56.I.9F) (Paris, 1956), p. 106.

45. Ibid., Conseil exécutif, compte rendu de la quarante-deuxième session (Paris, 9-26 novembre 1955), Chronique de l'Unesco, II (février 1956), p. 53.

46. Unesco (8C/3, mai 1954 ; CPG. 54.I.8F), p. 151-152.

47. Julien Cain, Le développement des services bibliographiques et de la documentation depuis dix ans, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, X (novembre-décembre 1956), p. 272-273.

48. Conseil exécutif, compte rendu .... Chronique de l'Unesco II, p. 53.

49. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VII, p. F 95-96.

50. Cain, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, X, p. 272-273 ; Conseil exécutif, compte rendu .... Chronique de l'Unesco, II p. 53 ; La quatrième session du Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, XII (avril 1958), p. 97, n° 1.

51. Unesco, Actes de la Conférence générale, neuvième session, New Delhi, 1956 : comptes rendus des débats (9C /sic/ Débats ; CPG. 58.VII.9 F) (Paris 1958), p. 522-523.

52. Ibid., p. 523.

53. La quatrième session .... Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, XII, p. 97, y compris la note 1.

54. Comité consultatif international de bibliographique, Nouvelles bibliographiques, VIII (juillet 1959), p. 1.

55. Ibid., p. 1-2 ; Comité consultatif international de bibliographie, Nouvelles bibliographiques, IX (mai 1960), p. 1-2.

56. Réunion tenue à l'Unesco sur les questions de bibliographie, de documentation et de terminologie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, XIV (juillet-août 1960), p. 194.

57. Voir supra, p. 8.

58. Réunion tenue à l'Unesco ....., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, XIV, p. 194.

59. Ibid.

60. Unesco, Actes de la Conférence générale, onzième session, Paris 1960 : Résolutions (11 C/Résolutions ; CPG. 61.VI.11F) (Paris 1961), p. 56.

61. Onzième session de la Conférence générale de l'Unesco, Nouvelles bibliographiques, X (janvier 1961), p. 3-4.

62. Unesco (11 C/Résolutions ; CPG.61.VI.11F), p. 36, 46 et 55-56.

63. Bien que l'auteur n'ait pu se procurer de documents apportant des preuves concluantes, les rapports des trois réunions semblent indiquer que les suggestions émises à la réunion commune de mars 1960 ont été reprises, tout au moins dans une large mesure, dans les décisions qui ont été finalement adoptées au sujet de l'organisation, des fonctions et des procédures du nouveau comité. Voir Unesco, Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie (Première session), Paris, Maison de l'Unesco, 25-29 septembre 1961 ; Rapport final (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961) (Paris 1961) ; Deuxième session du Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie, Paris, Maison de l'Unesco, 11-15 mars 1963 ; Rapport final, Bibliographie, documentation, terminologie, III (mai 1963), p. 59-74 ; Troisième session du Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie.... Rapport final, Bibliographie, documentation, terminologie, V (juillet 1965), p. 107-117. Cité ci-après sous le sigle BDT. Voir également : Première session du Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie, BDT, I (novembre 1961), p. 83-85 ; Principales recommandations adoptées /à la première session du CCIBDT/, BDT, p. 85-93 ; Amélioration des services nationaux de bibliographie (document Unesco/LBA/Conf.25/6), BDT, I (novembre 1961), p. 97-112 ; articles pertinents dans le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques.

64. Troisième session ....., BDT, V, p. 111-114.

65. Voir les organigrammes figurant dans : Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1954, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.55.I.8F) (Paris 1955)

après la page 192, et dans : Unesco (CPG. 56.I.9F), après la page 231 ; Les rapports du Directeur général pour la période 1953-1964 et les résolutions adoptées par la Conférence générale de 1952 à 1962 reflètent généralement la structure des services de l'Unesco.

66. Unesco, Actes de la Conférence générale, treizième session, Paris 1964 : Résolutions (CPG.65.VI.13F) (Paris 1965), p. 171 et passim.

67. Ibid., p. 222.

68. Organigramme faisant suite à l'avant-propos dans : Unesco, Programme et budget approuvés pour 1965-1966 (13 C/5 Approuvé) (Paris 1965).

69. A la deuxième réunion commune des membres du Bureau du CCIB et de représentants du CCIDT, les participants ont estimé qu'il appartenait au Directeur général de décider à quel département devrait être rattaché le nouveau comité permanent. Unesco, Rapport sur la réunion commune du Bureau du Comité consultatif international de bibliographie et de représentants du Comité consultatif international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées, Paris, Maison de l'Unesco, 9-11 mars 1960 (Unesco/CUA/102, NS/162, 8 avril 1960) (Paris 1960), p. 4. Plus tard, il a été annoncé que le secrétariat du nouveau comité serait assuré par le Département des activités culturelles. Onzième session ... Nouvelles bibliographiques, X, p. 4. Dans les rapports annuels du Directeur général, les travaux du CCIBDT ou de son Bureau sont exposés dans la section consacrée aux activités culturelles. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1961, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.62.I.16F), (Paris, 1962), p. 167-168 ; Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1962, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.63.I.17F), (Paris, 1963), p. 120 ; Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1963, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.64.I.18F), (Paris, 1964), p. 90 ; Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1964, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.65.I.19F), p. 85. Pour le CCIB, voir de même les rapports antérieurs du Directeur général.

70. Troisième session ...., BDT, V, p. 107.

71. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, VII (août-septembre 1953), p. F 114.

72. Unesco (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961), p. 9-10 ; Deuxième session du Comité consultatif international...., BDT, III, p. 59 ; Troisième session .... BDT, V, p.107-117.

73. Supra p. 5 et passim.

74. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VII, p. F 95 et F 115.

75. Unesco (CPG.55.I.8F), p. 119. Vingt-huit pays sont énumérés dans la troisième note au bas de cette page. L'inclusion d'un ou de plusieurs territoires non reconnus comme souverains par tous les membres de l'Unesco explique les réserves faites par le Directeur général dans sa déclaration.

76. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1959, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.60.I.14F), Paris, 1960, p. 128.

77. Unesco (CPG.63.I.17F), p. 120.

78. Les cent Etats membres de l'Unesco, Chronique de l'Unesco, Vol. VII (février 1961), p. 79.

79. Unesco (CPG.55.I.8F), p. 119.

80. Unesco, Actes de la Conférence générale, sixième session, Paris, 1951 : comptes rendus des débats (6C/Comptes rendus des débats ; CPG.51.VII.6F), p. 587-88.

81. Ibid. p. 12 et 350.

82. Ibid., p. 654.

83. Unesco, Actes de la Conférence générale, sixième session, Paris, 1951 : Résolutions (6C/Résolusions ; CPG.51.VI.5F), p. 29.

84. Progrès des services bibliographiques/Progress in bibliographical services, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques/Unesco Bulletin for libraries, Vol. V (octobre 1951/ October 1951), p. 345.

85. Développement et coordination des services de bibliographie, des bibliothèques d'études et des archives, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VII (février-mars 1953), p. F27 ; Unesco (8C/3, mai 1954 ; CPG.54.I.8F), p. 152 ; Unesco (CPG.55.I.8F), p. 119.

86. Les projets d'assistance technique de l'Unesco en matière de bibliographie et de bibliothèques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VI (novembre-décembre 1952), p. F134-F136.

87. La contribution de l'Unesco au développement des centres de documentation scientifique et technique, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (janvier-février 1965), p. 3 à 6 et 16 à 20, et Vol. XIX (mars-avril 1965), p. 82-83.

88. Unesco (CPG.63.I.17F), p. 120.

89. Unesco (CPG.64.I.18F), p. 90.

90. Contrats, BDT III (juillet 1963), p. 87.

91. Pérez-Vitoria A., l'Unesco et la coopération internationale dans le domaine de la documentation scientifique et technique, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVIII (septembre-octobre 1964), p. 223, y compris n. 1.

92. Troisième session ....., BDT, V, p. 111.

93. Supra, p. 8.

94. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VI, p. F86 - F88.

95. Ibid., Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VIII, p. F44-F45.

96. Ibid., p. F45.

97. Organisation internationale de normalisation, Comité technique ISO/TC 46 - Documentation, Normalisation dans le domaine de la documentation/International Organization for standardization, Technical Committee ISO/TC 46 - Documentation, Standardization in the domain of documentation (La Haye, 1954/The Hague, 1954), passim. Désigné ci-après sous la forme abrégée suivante : ISO, TC 46, Normalisation.

98. Ibid., p. 34-35, 37-38, 43-45.

99. Ibid., p. 34-35.

100. Ibid., p. 36.

101. Ibid., p. 36-37. La Résolution R4 de l'ISO a été publiée également à part : Organisation internationale de normalisation, Recommandation R4 de l'ISO : Code international pour l'abréviation des titres de périodiques, 1re édition (ISO/R4 - 1953 /F/, mars 1954), Suisse, 1954. Le texte de la recommandation se trouve également dans Normalisation et documentation, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. IX (janvier 1955), p. 7-8.

102. Organisation internationale de normalisation, Recommandation R8 de l'ISO : Présentation des périodiques, 1re édition (ISO/R8 - 1954 /F/, octobre 1955), Suisse, 1955, passim ; Cf. ISO, TC 46, Normalisation, p. 39-43.

103. Cf. Ibid., p. 43-59 ; Organisation internationale de normalisation, Recommandation R77 de l'ISO : Références bibliographiques : éléments essentiels, 1re édition (ISO/R77 - 1958 /F/, décembre 1958) (Suisse, 1958), passim ; normalisation dans le domaine de la documentation, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIII (février-mars 1959), p. 71 ; Béla Dezsényi, La normalisation internationale en matière de documentation: résultats et perspectives, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIV (mars-avril 1960), p. 53 ; La normalisation internationale en matière de documentation, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (mai-juin 1965), p. 178-79.

104. ISO, TC 46, Normalisation p. ; Dezsényi, La normalisation internationale .... Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIV, p. 49.

105. ISO, TC 46, Normalisation, p. 32-33.

106. Tayal A.S., Traitement des normes et spécifications dans les bibliothèques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XV (juillet-août 1961), p. 217-18.

107. Dezsényi, La normalisation internationale ......, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIV, p. 49.

108. Exposé sommaire dans ISO, TC 46, Normalisation, p. 31-32 ; le processus est également décrit par Dezsényi dans : La normalisation internationale...., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIV, p. 49.

109. Cain J., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. X, p. 275.

110. Kent Francis L., Progrès internationaux dans le domaine de la translittération, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. X (mai-juin 1956), p. 135 et passim. Le texte de la Recommandation R9 de l'ISO est reproduit dans l'article. Celui-ci a été publié aussi séparément : Organisation internationale de normalisation, Recommandation R9 de l'ISO : Système international pour la translittération des caractères cyrilliques, 1re édition (ISO/R9 - 1954 /F/, octobre 1955) (Suisse, 1955). Pour un examen plus approfondi de ISO/R9 et un aperçu des complexités de la translittération, voir R. Frontard, Les codes de translittération et leur normalisation internationale, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XV (mars-avril 1961), p. 85-89.

111. Norme internationale pour les manchettes bibliographiques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XI (novembre-décembre 1957), p. 302.

112. BDT, Vol. I, n° 1 (1961), Vol. VI, n° 1 (1966), passim.

113. Cette conclusion se fonde sur le fait que le Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques a continué à publier des informations concernant l'ISO et le Comité technique ISO/TC 46 et que ce Comité et l'Unesco semblent orienter dans le même sens leurs efforts en matière de bibliographie et de documentation comme l'indiquent divers articles de ce périodique.

114. La normalisation internationale ...., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX, p. 178-179. Cet article rend compte brièvement de la réunion tenue en octobre 1964 par le Comité technique ISO/TC 46.

115. Unesco (CPG.55.I.8F), p. 118-119.

116. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VIII (août-septembre 1954), p. F92.

117. Unesco (CPG.56.I.9F), p. 106.

118. Ibid.

119. Cain J., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. X, p. 274.

120. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1957, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.58.I.11F), Paris, 1958, p. 161 ; Unesco, Rapport du Comité consultatif international de bibliographie (quatrième session), Paris, Maison de l'Unesco, 10-13 décembre 1957 (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 6.

121. Ibid.

122. Supra, p.

123. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 6.

124. Unesco (9C/Débats ; CPG.58.VII.9F), p. xxxi et 434.

125. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 6-7.

126. Unesco, Rapport de la réunion commune du Bureau du Comité consultatif international de bibliographie et de représentants du Comité consultatif international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées, Paris, Maison de l'Unesco, 11-14 mai 1959 (Unesco/CUA/95 - NS/156, 23 juin 1959), (Paris, 1959), p. 3.

127. Unesco (CPG.60.I.14A), p. 127 et 128.

128. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VIII, p. F92-F93.

129. Fédération internationale des associations de bibliothécaires, Conférence internationale sur les principes de catalogage, Paris, 9-18 octobre 1961... Rapport officiel préliminaire, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVI (mars-avril 1962), p. 57, n.

130. Unesco (CPG.55.I.8A), p. 119.

131. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1956, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.57.I.10A), (Paris, 1958), p. 118.

132. Etude internationale des règles de catalogage, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. X (mai-juin 1956), p. 127.

133. Unesco, Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1958, présenté aux Etats membres et au Conseil exécutif conformément à l'Article VI.3.b. de l'Acte constitutif (CPG.59.I.13A), (Paris, 1959), p. 109-110.

134. Unesco (CPG.60.I.14A), p. 127.

135. Unesco (CPG.61.I.15A), p. 138 ; Unesco (CPG.62.I.16A), p. 164 et 167.

136. Fédération internationale des associations de bibliothécaires, Conférence internationale sur les principes de catalogage..., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVI, p. 58-64 et 67.

137. Ibid., p. 64-65.

138. Unesco (CPG.62.I.16A), p. 167.

139. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VI, p. F86-F88.

140. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VII, p. F114.

141. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VIII, p. F45-F46.

142. Unesco (CPG.56.I.9A), p. 107.

143. Unesco (CPG.57.I.10A), p. 118.

144. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 7.

145. Contrats, BDT, IV (juillet 1964), p. 97.

146. Contrats, BDT, V (mars 1965), p. 32.

147. Comité consultatif international ..., BDT, III (mai 1963), p. 65-66 ; Contrats, BDT, III (septembre 1963), p. 115-116.

148. Contrats, BDT, V (janvier 1965), p. 1-2.

149. Principes internationaux de catalogage, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (mai-juin 1965), p. 178.

150. Comité consultatif international ..., BDT, III (mai-1963), p. 66 ; Troisième session ..., BDT, V, p. 116.

151. Contrats, BDT, VI (janvier 1966), p. 1.

152. Centre de documentation sur les problèmes internationaux de catalogage, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (septembre-octobre 1965), p. 296.

153. Unesco (CPG.60.I.14A), p. 127-128 ; Contrats, Nouvelles bibliographiques, IX (mars 1960) p. 2.

154. Kyle, Barbara, La classification décimale universelle ; étude de la situation actuelle et des perspectives d'avenir en ce qui concerne tout particulièrement les tables afférentes aux lettres, aux arts et aux sciences sociales, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XV (mars-avril 1961), p. 57-73 ; Unesco (CPG.61.I.15A), p. 138.

155. Ibid. ; Vickery, B.C. La classification décimale universelle et l'indexage de la documentation technique, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XV (mai-juin 1961), p. 135-149.

156. Unesco (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961), p. 1, 5 et 6.

157. Ibid., p. 6.

158. Ibid.

159. Ibid., p. 10.

160. Contrats, BDT, III (novembre 1963), p. 139 ; Contrats, BDT, IV (mai 1964), p. 63 ; Contrats, BDT, V (novembre 1965), p. 175.

161. Unesco (CPG.62.I.16A), p. 167.

162. Contrats, BDT, III, p. 139 ; cf. Contrats, BDT, V, p. 175.

163. Supra, p. 16.

164. Colloque sur les bibliothèques nationales d'Europe, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIII (janvier 1959), p. 1-3 et passim.

165. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 10.

166. Unesco (CPG. 61.I.15A), p. 138. Stage d'études sur les services bibliographiques en Amérique centrale, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. IX (novembre-décembre 1955), p. 265.

167. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 10.

168. Deuxième stage d'études sur les services bibliographiques en Amérique centrale et aux Caraïbes, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XII (juillet 1958), p. 172-173.

169. Unesco (Unesco/CUA/95 - NS/156, 23 juin 1959), p. 4.

170. Stage d'études regional sur la bibliographie, la documentation et les échanges de publications en Amérique latine, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XV (mai-juin 1961), p. 150-153.

171. Unesco (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961), p. 8.

172. Unesco (CPG.63.I.17A), p. 121 ; cf. supra, p. 13.

173. Stage d'études régional sur le développement des bibliothèques nationales en Asie et dans la région du Pacifique ; Manille, Philippines, 3-15 février 1964. Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVIII (juillet-août 1954), p. 161 et 171-172.

174. Supra, p. 9.

175. E.J.C., Introduction, in Barbara Kyle, Current documentation topics and their relevance to social science literature, Revue de la documentation/Review of documentation, XXIV (août 1957/August 1957), p. 107 ; Unesco (CPG. 57.I.10A), p. 117. Cf. Méthodes et techniques nouvelles de diffusion des connaissances, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XI (janvier 1957), p. 5-7.

176. Unesco (CPG.58.I.11A), p. 161.

177. Coblans Herbert, Méthodes et techniques nouvelles de diffusion des connaissances, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XI (juillet 1957), p. 153-179.

178. Kyle, Barbara, Current documentation topics and their relevance to social science literature, Revue de la documentation/Review of documentation, XXIV (août 1957/August 1957), p. 107-117.

179. Editorial note, Revue de la documentation/Review of documentation, XXIV (août 1957/August 1957), p. 117 ; Méthodes et techniques nouvelles de diffusion des connaissances, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XI (juillet 1957), p. 153.

180. Ibid.

181. Coblans, Méthodes...., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XI, p. 154.

182. E.J.C., Introduction, in Kyle, Current documentation topics..., Revue de la documentation/Review of documentation, XXIV, p. 107.

183. Coblans, Méthodes ...., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XI, p. 153-179.

184. Ibid., p. 163 et 175-176.

185. Unesco (CPG.57.I.10A), p. 117.

186. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 8.

187. Principales recommandations ..., BDT, I (novembre 1961), p. 85.

188. Contrats, BDT, IV (novembre 1964), p. 163.

189. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 8.

190. Ibid., p. 10.

191. Herner Mary et Herner Saul, Comptes rendus de recherches officielles aux Etats-Unis d'Amérique : état actuel de la question, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIII (août-septembre 1959), p. 189-199.

192. Ibid., p. 189.

193. Phelps Ralph H. et Herlin John P., Solutions proposées pour remplacer le périodique scientifique : rapport et bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIV (mars-avril 1960), p. 62-77.

194. Unesco (Unesco/CUA/95 - NS/156, 23 juin 1959), p. 3.

195. Contrats, BDT, II (mai 1962), p. 53 ; Fédération internationale de documentation, Le contenu, le rôle et la valeur des communications et comptes rendus de congrès scientifiques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVI (mai-juin 1962), p. 121-134 ; Fédération internationale de documentation, Accessibilité des communications et des comptes rendus de congrès scientifiques, Ibid., XVI (juillet-août 1962), p. 177-189.

196. Comité consultatif international ..., BDT, III, p. 64.

197. Contrats, BDT, III, p. 87.

198. Code du bon usage en matière de publications scientifiques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVII (janvier-février 1963), p. 30-34.

199. Unesco (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961), p. 5-6.

200. Code .... , Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XVII, p. 30-34.

201. Publications, BDT, III (janvier 1963), p. 1.

202. Principales recommandations ...., BDT, I, p. 86 ; cf. supra, p. 9, y compris la note 63.

203. Programme de l'Unesco pour la documentation scientifique en 1963-1964, BDT, III (mars 1963), p. 29.

204. Comité consultatif international ... , BDT, III, p. 68.

205. Groupe de travail n° 1 en matière de documentation scientifique organisé sous l'égide de l'Unesco, BDT, IV (janvier 1964), p. 2. Des indications relatives aux Recommandations ISO/R4 et ISO/R9 figurent ci-dessus, p. 14-15.

206. Groupe de travail n° 2 sur la documentation automatique - Stockage et recherche de la documentation stockée, BDT, IV (janvier 1964), p. 3.

207. Groupe de travail n° 3 : Traduction et terminologie scientifique, BDT, IV (mai 1964), p. 64.

208. Groupe de travail sur la documentation dans les sciences naturelles, troisième session, Paris, Unesco, 22-23 mars 1965, BDT, V (mai 1965), p. 72.

209. Rapport de la troisième session ..., BDT, V, p. 115.

210. Unesco (8C/3, mai 1954 ; CPG. 54. I. 8A), p. 151-152.

211. Unesco (CPG. 59. I. 13A), p. 110.

212. Unesco (CPG. 60. I. 14A), p. 128 ; Nouvelles bibliographiques, VIII (juillet 1959), en face de la page 1.

213. Ibid.

214. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Catalogue général des publications de l'Unesco et des publications parues sous les auspices de l'Unesco ; Supplément 1960-1963/United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, General Catalogue of Unesco Publications and Unesco Sponsored Publications ; Supplement 1960-1963 (DP. 64/II. 19s/AF) (Paris, 1964), p. 9. Les nouvelles bibliographiques, étant probablement considérées comme un document de travail, n'étaient pas mentionnées dans le catalogue proprement dit : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Catalogue général des publications et des publications parues sous les auspices de l'Unesco 1946-1959/United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, General Catalogue of Unesco Publications and Unesco Sponsored Publications 1946-1959 (DP. 60/II. 19/AF) Paris, 1962).

215. Nouvelles bibliographiques, Vol. VIII, n° 4 (1959) - X, n° 1 (1961) et suivants.

216. Progress.../Progrès..., Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. V, p. 341-345.

217. Unesco Bulletin for Libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. V, n° 11-12 (1951), passim ; Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VI, n° 1 (1952) - XIX, n° 6 (1965), passim.

218. Le nouveau bulletin de bibliographie, de documentation et de terminologie, BDT, I (mars 1961), 1 ; Documentation et terminologie scientifiques. Bulletin mensuel (novembre - décembre 1960), p. 1. Cf. Unesco (DP. 64/II. 19s/AF), p. 9.

219. BDT, Vol. I, n° 1 (1961) - VI, n° 1 (1966), passim.

220. Cain, Julien, Préface, in Unesco, Les services bibliographiques dans le monde : premier et deuxième rapports annuels (1er septembre-31 août) 1951-1952, 1952-1953... Etabli conformément aux recommandations du Comité consultatif international de bibliographie, par L.N. Malclès (Manuels bibliographiques de l'Unesco, n° 4) (CUA. 53. XI. 4A) (Paris, 1955), p. [7], préface in Unesco (CUA/53. XI. 4A), p. [5].

221. Unesco (CUA. 53. XI. 4A), p. 7-10.

222. Cain, Préface, in Unesco (CUA. 53. XI. 4A), p. [7-8].

223. Unesco (CUA. 53. XI. 4A), p. 117-120 et 335-345.

224. Cf. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Les services bibliographiques dans le monde ; troisième rapport annuel, 1953-1954 (1er septembre-31 août), par R.L. Collison (Unesco/CUA/72, 30 janvier 1956), (Paris, 1956) ; Unesco, Les services bibliographiques dans le monde ; quatrième rapport annuel, 1954-1955 (1er septembre-31 décembre), par R.L. Collison (Unesco/CUA/80, le 24 juin 1957), (Paris, 1957) ; Unesco, Les services bibliographiques dans le monde : cinquième rapport annuel, 1956, par R.L. Collison (Unesco/CUA/89, le 31 décembre 1958), (Paris, 1958).

225. Unesco, Les services bibliographiques dans le monde, 1950-59, par Robert L. Collison (Manuel bibliographique de l'Unesco n° 9) (CUA.60.XI.9A), Paris, 1961, p. /5/ et passim.

226. Voir 224 et 225 ci-dessus.

227. Cf. Comité consultatif international ...., BDT, III, p. 65.

228. Bibliographical services and related activities in 1960/Services bibliographiques et activités connexes en 1960 ; Australia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America/Australie, Union des républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Bibliography, documentation, terminology/Bibliographie, documentation, terminologie ; Addendum (WS/0962.73) (Paris : Unesco, 1962).

229. Comité consultatif international ...., BDT, III, p. 65.

230. Contrats, BDT, IV (septembre 1964), p. 129 ; Contrats, BDT, VI, p. 1. Un contrat avait été passé antérieurement avec M. A.J. Wells (Royaume-Uni), mais apparemment il n'avait pu être exécuté. Contrats, BDT, III, p. 139.

231. Unesco, Les services bibliographiques nationaux : création et fonctionnement ... ouvrage rédigé conformément aux recommandations du Comité consultatif international de bibliographie, par Knud Larsen (Manuel bibliographique de l'Unesco n° 1) (CUA.52.XI.2A) (Paris, 1953), passim.

232. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture/United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (DP.60.II.19/AF), p. 22-23.

233. Unesco, Directory of archives, libraries and schools of librarian ship in Africa/Répertoire des archives, bibliothèques et écoles de bibliothéconomie d'Afrique, par E.W. Dadzie et J.T. Strickland (Unesco Bibliographical Handbooks/Manuels bibliographiques de l'Unesco, n° 10) (CUA.64.XI.10/AF), Paris, 1965, en face de la page de titre.

234. Unesco, Vocabularium bibliothecarii ; English/anglais, French/français, German/allemand, par Henri Lemaître, revu et augmenté par Anthony Thompson (Unesco Bibliographical Handbooks/Manuels bibliographiques de l'Unesco, n° 2) (CUA.52.XI.1AFS) (Paris, 1953), passim.

235. Unesco, Vocabularium bibliothecarii : English/anglais, French/français, Deutsch/Allemand Supplément 1958, préparé par Anthony Thompson (Unesco Bibliographical Handbooks/Manuels bibliographiques de l'Unesco, n° 2, supplément) (CUA.57.XI.1b AFG), Paris, 1958, passim.

236. Nouvelle édition du Vocabularium bibliothecarii, BDT, III (mars 1963), p. 31.

237. Unesco (CUA.57.XI.1b AFG), p. 9.

238. Nouvelle édition...., BDT, III, p. 31.

239. Unesco (DP.64.II.19s/AF), p. 10. Cf. Unesco (CUA.64.XI.10/AF) en face de la page de titre.

240. Nouvelle édition ...., BDT, III, p. 31.

241. Unesco (CUA.57.XI.1b.AFG), p. 8.

242. Contrats, BDT, V (septembre 1965), p. 71.

243. Publications, BDT, V (septembre 1965), p. 142.

244. Unesco. Guide des centres nationaux d'information bibliographique ; établi conformément aux recommandations du Comité consultatif international de bibliographie (Manuels bibliographiques de l'Unesco n° 3) (CUA.53.XI.3F) (Paris, 1953), passim.

245. Publications, BDT, III, p. 1.

246. Unesco, Etude des bibliographies courantes des publications officielles nationales/A study of current bibliographies of national official publications ; Guide sommaire et inventaire/ Short Guide and inventory, rédigé par Jean Meyriat, préparé par le Comité international pour la documentation des sciences sociales (Manuel bibliographique de l'Unesco, n° 7) (CUA.56.XI.7AF), (Paris, 1958), passim.

247. Unesco, Les catalogues collectifs : organisation et fonctionnement .... par L. Brummel (Manuel bibliographique de l'Unesco n° 6) (CUA.55.XI.6A), (Paris, 1956), passim.

248. Unesco, Directory of reference works published in Asia/Répertoire des ouvrages de référence publiés en Asie, par P.K. Garde (Unesco Bibliographical Handbooks/Manuels bibliographiques de l'Unesco n° 5) (CUA.55.XI.5AF), (Paris, 1956), passim.

249. Unesco, Repertorio de publicaciones periódicas actuales latino-americanas/Directory of current Latin American Periodicals/Répertoire des périodiques en cours publiés en Amérique latine, par l'Union panaméricaine (Manuales bibliograficos de la Unesco/Unesco Bibliographical Handbooks/Manuels bibliographiques de l'Unesco n° 8) (CUA.57.XI.8AFS), (Paris, 1958), p. vi.

250. Ibid., p. xxi.

251. Ibid., p. xxii, n° 1.

252. Unesco (CUA.64.XI.10AF), passim.

253. Unesco (CPG.62/I.16A), p. 168.

254. Unesco (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961), p. 10.

255. Unesco (CPG.64/I.18a), p. 90-91.

256. Unesco (CPG.63/I.17A), p. 121.

257. Unesco (CPG.65/I.19A), p. 85.

258. Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 5.

259. Orient-Occident ; Nouvelles du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, Vol. I, n° 1 (1958-), VIII, n° 2 (1965), passim. Voir en particulier le Volume I, n° 3.

260. Unesco (CPG.62/I.16F), p. 169.

261. Unesco (CPG.63/I.17F), p. 121-122.

262. Unesco (CPG.64/I.18F), p. 90 ; Unesco (CPG.65/I.19F), p. 85.

263. Ibid.

264. Ibid.

265. Contrats, BDT, V, p. 71.

266. Supra, p. 8.

267. Unesco (CPG.61/I.15F), p. 138.

268. Contrats, BDT, II (janvier 1962), p. 1.

269. Comité consultatif international ..., BDT, III, p. 64.

270. Contrats, BDT, V (septembre 1965), p. 141.

271. Le programme de l'Unesco concernant les bibliothèques et services connexes, 1965-1966, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX, (mai-juin 1965), p. 127.

272. Contrats, BDT, III, p. 115 ; Contrats, BDT, IV, p. 129 ; Publications, BDT, VI (janvier 1966), p. 1 ; Pierre Breillat, Les réserves précieuses dans les bibliothèques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (juillet-août 1965), p. 186-207 ; Pierre Breillat, Les réserves précieuses dans les bibliothèques, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (septembre-octobre 1965), p. 270-283.

273. Publications, BDT, VI, p. 1 ; Bibliothèque nationale, Le contrôle bibliographique des microcopies, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX (mai-juin 1965), p. 146-171.

274. Le programme de l'Unesco ..., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. XIX, p. 126-135.

275. Ibid., p. 126.

276. Résumé budgétaire général pour 1965-1966, in Unesco, Programme et budget approuvés pour 1965-1966 (13 C/5 Approuvé) (Paris, 1965). Volume non paginé, voir la Table des matières.

277. Unesco (13 C/5 Approuvé), p. 1015.

278. Ibid., p. 1363-1366.

279. Unesco, Programme et budget approuvés pour 1961-1962, (Paris, 1961), p. 306-311. Mentionné ci-après sous le titre Unesco, Budget pour 1961-1962. Voir aussi Unesco, Programme et budget approuvés pour 1963-1964 (12 C/5 Approuvé) (Paris, 1963), p.317-321.

280. Ibid., p. 312-317 : Unesco, Budget pour 1961-1962, p. 300-306 ; Unesco (13 C/5 Approuvé) par. 1341-1348.

281. D'après des chiffres figurant dans : ibid., p. 1341-66 ; Unesco, Budget pour 1961-1962, p. 300-311 ; Unesco (12 C/5 Approuvé), p. 271.

282. Ibid., p. 500 ; Unesco, Budget pour 1961-1962, p. 3 ; Unesco (13 C/5 Approuvé), par. 1015.

283. Unesco, Budget pour 1961-1962, p. 3 ; Unesco (12 C/5 Approuvé), p. 500 ; Résumé budgétaire général in Unesco (13 C/5 Approuvé). Pour le numéro du paragraphe, voir la Table des matières.

284. Ibid., Unesco (12 C/5 approuvé), p. 500 ; Unesco, Budget pour 1961-1962, p. 3-9, 300-306 et passim.

285. Ibid., p. 300-311 et passim ; Unesco (12 C/5 Approuvé), p. 312-321 et passim ; Unesco (13 C/5 Approuvé), par. 1337-1366 et passim.

286. Cf. supra, p. 29.

287. Supra, p. 4 et passim.

288. Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VII, p. F95-96 ; Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VIII, p. F92 ; Troisième session du Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. IX (août-septembre 1955), p. 191, n° 1 ; Unesco (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), p. 1 ; Unesco (Unesco/CUA/95 - NS/156, 23 juin 1959), p. 1 ; Unesco (Unesco/CUA/102 - NS/162, 8 avril 1960), p. 1.

289. International Conference ... Conférence internationale ... Unesco Bulletin for libraries/ Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. V, p. 2-3.

290. Improvement of bibliographical services .../Amélioration des services bibliographiques... Unesco Bulletin for libraries/Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. V, p. 248-249 ; Comité consultatif international de bibliographie, Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. VI, p. F86.

291. Première session ...., BDT, I, p. 83 ; Comité consultatif international ..., BDT, III, p. 161 ; Troisième session ..., BDT, V, p. 111.

292. Le programme de l'Unesco ..., Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, XIX, p. 129 ; cf. supra, p. 12 . Les chiffres précédemment indiqués pour 1962 sont les plus récents dont nous ayons eu connaissance.

293. A sa réunion de décembre 1964, le Bureau du CCIBDT a formulé ses suggestions concernant la bibliographie et la documentation "en accord avec le développement économique et social". Unesco (CPG.65/I.19F), p. 85. Quelques mois plus tard, le CCIBDT lui-même a accordé une grande attention à un autre problème (la création d'un département des bibliothèques, de la documentation et des archives), mais la nature fondamentale et l'importance de la relation sur laquelle le Bureau a mis l'accent, indiquent bien que la bibliographie, tout en n'étant qu'un moyen de parvenir à la fin souhaitée, à savoir le progrès économique et social, contribue très largement à sa réalisation effective. Cf. Troisième session ..., BDT, V, p. 111 et passim. Cette idée a déjà été exprimée au Stage d'études de Mexico, en 1960, et à celui du Caire en 1962. Supra, p. 19.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Outre les sources énumérées ci-après, nous avons consulté, pour autant qu'elles étaient pertinentes et accessibles, un certain nombre de publications à suite correspondant à toute la période étudiée dans le présent document. Parmi ces publications figurent les documents suivants publiés par l'Unesco à Paris : Rapport du Directeur général ... sur l'activité de l'Unesco, pour chacune des années allant de 1947 à 1964 ; Conférence générale, première session, tenue en la Maison de l'Unesco, Paris, du 20 novembre au 10 décembre 1946 ; Comptes rendus des débats et Résolutions de toutes les Conférences générales qui ont suivi la première, documents publiés sous le titre général "Actes de la Conférence générale ..." et allant jusqu'à la treizième session (1964) - sauf pour les Comptes rendus des débats qui n'étaient pas encore disponibles pour 1964 ; Programme et budget approuvés ... pour les périodes biennales 1961-1962, 1963-1964 et 1965-1966, le premier de ces documents étant destiné surtout à l'usage du Secrétariat et ayant donc été quelque peu résumé pour plus de commodité.

Les publications suivantes ont été également très utiles : Nouvelles bibliographiques, Vol. VIII, n° 4, à Vol. X, n° 1, Paris, Division des bibliothèques, de la documentation et des archives, Unesco, juillet 1959-janvier 1961 ; Bibliographie, documentation, terminologie, Vol. I, n° 1 à Vol. VI, n° 1, Paris, Division des bibliothèques, de la documentation et des archives, Département des sciences exactes et naturelles, Unesco, mars 1961-janvier 1966 ; Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques, Vol. I - XIX, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, avril 1947-novembre-décembre 1965, les cinq premiers volumes étant bilingues et portant également le titre anglais Unesco Bulletin for libraries. L'index récapitulatif des quinze premiers volumes du Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques a également été précieux. Enfin, nous avons examiné avec profit chacun des titres de la collection des Manuels bibliographiques de l'Unesco, n° 1-10, y compris le supplément au n° 2 (1958).

En revanche, les ouvrages suivants ont été d'un intérêt limité : Chronique de l'Unesco : Bulletin mensuel, Vol. I-IX, Paris, Unesco, juillet 1955-décembre 1963 et Orient-Occident : Nouvelles du Projet majeur relatif à l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles de l'Orient et de l'Occident, Vol. I, n° 1 à Vol. VIII, n° 2, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, février 1958-avril 1965.

SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Catalogue général des publications de l'Unesco et des publications parues sous les auspices de l'Unesco 1946-1959/ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. General catalogue of Unesco publications and Unesco sponsored publications 1946-1959 (DP.60/II.19AF), Paris, 1962/Paris, 1962.

__________. Catalogue général des publications de l'Unesco et des publications parues sous les auspices de l'Unesco ; Supplément 1960-1963/United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization. General Catalogue of Unesco publications and Unesco sponsored publications ; Supplement 1960-1963 (DP.64/II.19s/AF), Paris, 1964/Paris, 1964.

Unesco. Répertoire des publications de l'Unesco, 1965. (DP.65/V.8/F), Paris, 1965.

__________. Liste analytique et bibliographique des documents de l'Unesco, 1er janvier-31 décembre 1950. (Unesco Publication 998), Paris, 1951.

LIVRES ET DOCUMENTS

Organisation internationale de normalisation. Recommandation ISO R8 : Présentation des périodiques..., 1re édition (ISO/R8 - 1954 /F/, octobre 1955), Suisse, 1955.

________. Recommandation ISO R4 : Code international pour l'abréviation des titres de périodiques ..., 1re édition (ISO/R4 - 1953 /F/, mars 1954), Suisse, 1954.

________. Recommandation ISO R9 : Système international pour la translittération des caractères cyrilliques ..., 1re édition (ISO R9 - 1954 /F/, octobre 1955), Suisse, 1955.

________. Recommandation ISO R77 : Références bibliographiques ; éléments essentiels ..., 1re édition (ISO/R77 - 1958 /F/, décembre 1958), Suisse, 1958.

International Organization for Standardization, Technical Committee ISO/TC46 - Documentation. Standardization in the domain of documentation/Organisation internationale de normalisation, Comité technique ISO/TC46 - Documentation. Normalisation dans le domaine de la documentation. La Haye, 1954.

PUBLIE EN COLLABORATION AVEC L'UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les services bibliographiques dans le monde ; troisième rapport annuel ; 1953-1954 (1er septembre-31 août) par R.L. Collison. (Unesco/CUA/72, 30 janvier 1956), Paris, 1956.

United Nations. Charter of the United Nations and Statute of the International Court of Justice together with Interim Arrangements Concluded by the Governments Represented at the United Nations Conference on International Organization. 2 vol. Facsimile ed. Berkeley : University of California Press, 1945.

Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, les Services bibliographiques, état actuel et possibilités d'amélioration ; rapport destiné à être utilisé comme document de travail par une conférence internationale sur la bibliographie ; Vol. I de l'Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis, Washington, 1950.

________. Les Services bibliographiques, état actuel et possibilités d'amélioration; Appendice : Notes sur l'évolution de la notion de bibliographie nationale exhaustive et courante ; Supplément au Vol. I de l'Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis. Par Kathrine Oliver Murra. Washington, 1950.

________. Situation des services nationaux et planification internationale : suite du volume intitulé "Les Services bibliographiques, état actuel et possibilités d'amélioration" ; Vol. II de l'Enquête sur les services bibliographiques conduite par l'Unesco et la Bibliothèque du Congrès (Unesco/CUA/1), Paris, 1950.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Les services bibliographiques dans le monde ; Cinquième rapport annuel, 1956. Par R.L. Collison. (Unesco/CUA/89, 31 décembre 1958), Paris, 1958.

________. Les services bibliographiques dans le monde ; Quatrième rapport annuel, 1954-1955 (1er septembre-31 décembre). Par R.L. Collison (Unesco/CUA/80, 24 juin 1957), Paris, 1957.

________. Manuel de la Conférence générale. Unesco, Publication 689. Paris, 1950.

________. Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (titre de la couverture). Unesco, Publication 366. s.l.n.d.

________. Guide des centres nationaux d'information bibliographique. 2e ed. (WS/1062.102), Paris, 1962.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Comité consultatif international de bibliographie, de documentation et de terminologie (Première session), Paris, Maison de l'Unesco, 25-29 septembre 1961 ; Rapport final. (Unesco/CUA/111, 27 novembre 1961), Paris, 1961.

________. Voici l'Unesco ... Activité de l'Unesco pendant les premiers mois de son existence. Résumé en 40 pages et liste choisie des documents, Paris, 1947.

________. Rapport du Comité consultatif international de bibliographie (Quatrième session), Paris, Maison de l'Unesco, 10-13 décembre 1957 (Unesco/CUA/86, 20 février 1958), Paris, 1958.

________. Rapport sur la réunion commune du Bureau du Comité consultatif international de bibliographie, et de représentants du Comité consultatif international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées, Paris, Maison de l'Unesco, 11-14 mai 1959 (Unesco/CUA/95 - NS/156, 23 juin 1959), Paris, 1959.

________. Rapport sur la réunion commune du Bureau du Comité consultatif international de bibliographie et de représentants du Comité consultatif international pour la documentation et la terminologie dans les sciences pures et appliquées, Paris, Maison de l'Unesco, 9-11 mars 1960 (Unesco/CUA/102 - NS/162, 8 avril 1960), Paris, 1960.

________. World guide to science information and documentation services/ Guide mondial des centres de documentation et d'information scientifiques. Documentation and Terminology of Science/Documentation et terminologie scientifiques, n° 6 (NS.64/IV.9/AF), Paris, 1965.

ARTICLES ET PERIODIQUES

Bibliographical services and related activities in 1960/Services bibliographiques et activités connexes en 1960 ; Australia, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America/Australie, Union des républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Bibliography, Documentation, Terminology/ Bibliographie, documentation, terminologie ; Addendum (WS/0962.73), Paris : Unesco, 1962.

E.J.C. Introduction in Barbara Kyle, Current Documentation Topics and their Relevance to Social Science Literature, Review of Documentation/Revue de la documentation, XXIV (August 1957/août 1957), p. 107.

Editorial Note, Review of Documentation/Revue de la documentation, XXIV (August 1957/août 1957), p. 117.

Conseil exécutif, Trente-troisième session, Maison de l'Unesco, Paris, 8-16 avril 1953 (Document 33 EX/Décisions), Unesco, Bulletin officiel, V (juillet 1953), p. 81-86.

Kyle, Barbara. Current Documentation Topics and their Relevance to Social Science Literature, Review of Documentation/Revue de la documentation, XXIV (August 1957/août 1957), p. 107-117.

Monthly bulletin on scientific documentation and terminology (November-December 1960). Paris, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, 1960.

Tiemann, Hermann. Die Internationale Konferenz zur Verbesserung Bibliographischer Dienste (veranstaltet von der Unesco Paris, 7.-10.11.1950). Nachrichten für Wissenschaftliche Bibliotheken, IV (März, 1951), p. 24-32.